Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Novembre 1899. No. 2.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées :

BÉRUBE & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Les experts militaires avouent aujourd'hui que la tâche de réduire les Boers ne sera pas aussi facile qu'ils se l'étaient imaginée. Ils ne se cachent plus que leur plan de campagne a été savamment tracé et est exécuté avec une grande habileté. Leurs derniers mouvements sur Estcourt où l'on dit qu'ils ont déjà 20,000 hommes réunis avec canons de campagne et mitrailleuses, dénotent une tactique savante. On disait à Londres il n'y a pas encore huit jours, qu'il fallait que les Boers réussissent à s'emparer de Ladysmith avant l'arrivée des renforts anglais; s'ils ne voulaient pas être pris entre deux feux, mais on est bien revenu aujourd'hui de cette opinion. Le plan de campagne de Joubert ne nécessite pas du tout la chute de Ladysmith à courte échéance. Tout ce qui lui est nécessaire pour le moment c'est de tenir les 12,000 hommes du général White immobilisés, pratiquement prisonniers, dans Ladysmith, et quelque milliers de soldats avec de bons canons et de bons artilleurs lui suffisent pour cela, pendant qu'avec le gros de sestroupes, il peut se porter à la rencontre des Anglais sur les points que ceux-ci menaceront d'avantage.

Il n'y a aucun doute que s'il avait pu ou s'il pouvait encore d'ici à quelques jours s'emparer de Ladysmith et des munitions de guerre qui y sont enfermées ce serait une victoire considérable et qui pourrait avoir un contrecoup désastreux pour les Anglais chez les naturels du pays dont plusieurs se soulèveraient et feraient cause commune avec les Boers. Mais il est aussi difficile pour Joubert de s'empârer de Ladysmith, quand bien même il y mettrait trente mille hommes de troupes qu'il est difficile pour le général White d'en sortir quand même il n'y a que trois mille Boers pour lui barrer la route, car le terrain qui entoure Ladysmith à un mille ou deux de distance est plat et sans accidents pour protéger les troupes qui s'y exposeront contre les balles des ennemis cachés derrières les fortifications ou les les arbres des éminences voisines. Et comme Joubert n'a pas d'hommes à perdre, et ne veut pas en sacrifier inutilement, il ne donne pas l'assaut à Ladysmith qu'il se contente de bombarder à longue distance. Pendant ce temps il envoit ses troupes dans la direction d'Estcourt. Il va suivre là la même tactique qu'à Ladysmith. Il n'attaquera pas Estcout où déjà plusieurs renforts ennemis sont rendus, mais il se tiendra sur les hauteurs voisines, attendant les trains blindés pour les détruire et les troupes anglaises pour les déciner lorsqu'elles s'exposeront dans la plaine aux balles de ses tireurs.

Les autres généraux Boers paraissent suivre à Kimberley, Mafeking et dans la colonie du Cap la même tactique que Joubert a adopté à Ladysmith. Ils se contentent d'investir les places qu'on leur a désignées et d'y tenir les garnisons prisonnières, pendant que d'autres troupes se portent sur divers points, détruisent les chemins de fer, dévastent le pays, soulèvent les naturels et se préparent à rendre la marche en avant des renforts anglais aussi difficile que possible.

Les dépêches nous annoncent que les Boers ont été repoussés dans deux attaques, une contre Estcourt et l'autre contre Kimberley, mais l'on commence à Londres à ne plus attacher d'importance à ces combats d'escarmouche.

Le War Office semble aussi être du même avis, et il comprend aujourd'hui qu'il a une guerre sérieuse sur les bras. Les Boers ne pourront jamais mettre sur pied autant de soldats que l'Angleterre mais leurs troupes paraissent mieux armées que les siennes. La guerre ne se fait plus aujourd'hui comme autrefois, et le dicton que la victoire fini toujours par rester aux gros bataillons n'est plus vrài. On devra le modifier et dire aux groscanons. Le courage individuel pèse aujourd'hui bien peu dans la balance pour décider du sort d'une bataille. Il n'y a plus d'assauts et de combats dans les guerres modernes comme dans les guerres d'autrefois. La lutre se fait à distance et ce sont les canons et les fusils qui portent le plus loin et trappent le plus juste qui l'emportent. On en a eu la preuve dans la guerre Hispano-Amévicaire. Que pouvaient faire les boulets de six et de huit des Espagnols, contre les boulets de 10 et de 12 des Américains lancés à plus grande distance. Le War office a compris cela, et il vient de décider, ainsi que les dépêches l'on appris, d'acheter des canons du Creuzot semblables à ceux que possèdent les Boers et qui leur donnent une grande supériorité. Mais il y a un autre élément qui a une portée considérable pour décider du sort des batailles: c'est celui de la position. Et dans la guerre actuelle, les Boers auront la supériorité sur les Anglais tant qu'ils le voudront, c'est-à-dire tant qu'ils se contenteront d'attendre que les ennemies les attaquent. Des chaînes de montagnes font comme un rempart au Transvaal au sud, à l'est et à l'ouest, et si leur tactique consiste à ne pas offrir de bataille dans la plaine, mais simplement à s'emparer des défilés pour barrer le passage à toupes anglaises il est évident qu'ils seront dans une position bien plus avantageuse que celle dans laquelle seront les troupes qui les attaqueront.

Lorsqu'au commencement des hostilités on discutait à Londres les chanches de la guerre, on parlait toujours comme si le champ de bataille devait être le Transvaal, mais nous en sommes encore loin. Au lieu d'une marche triomphale en avant sur le territoire ennemi les troupes anglaises sont enfermées dans leurs propres villes, et les Boers s'avancent à la conquête de la colonie du Cap. Il est vrai qu'avec les troupes que l'Angleterre y envoie cette conquête n'a aucune chance de réussir, mais elle n'en montre pas mois chez les Boers une audace et une confiance en eux-mêmes inouies, et plusieurs, journaux à Londres commencent à douter du succès final. Quelque uns rééditent la prédiction de Kruger que les Boers chasseront les Anglais de la colonie du Cap et de tout le sud de l'Afrique.

LES RENFORTS ANGLAIS S'AVANCENT

Londres — Vingt-trois mille hommes de troupes sont maintenant débarqués à Durban. Sept mille trois cents sont en marche ou rendus à Estcourt avec treize canons de campagnes, plusieurs mitrailleuses Maxim et Hotchiss, des ingénieurs et sept cents mules. Avec cette force et les renforts qu'on attend d'ici à quelques jours le général Hillyard essaiera à se porter au secours de Ladysmith. Au dernier avis le général White tenait encore, et il a recu avis de ne plus faire de sortie, mais d'attendre l'arrivée des secours. On a confiance à Londres qu'il pourra résister longtemps.

LES BOERS DÉTRUISENT LES PONTS

Londres, —Les désastres inattendus arrivés aux trois cuirassés à la ville même de la marche en avant pour secourir Ladysmith, indiquent que les Boers sont décidés à disputer le terrain pouce par pouce. Les Boers paraissent arriver à Estcourt de plusieurs points à la fois et leur marche vers le sud paraît avoir pour objet de prendre en flanc le corps d'armée du général Schalkburger. Ils paraissent aussi vouloir isoler Estcourt en coupant toutes les communications avec la rivière Mooje, où il y a un pont de chemin de fer important. Les colonnes de renforts qui se dirigeront de Durban sur Estcourt auront à traverser la rivière sous le feu des Boers. Ce sera une tâche difficile. Vu la tactique des Boers qui détruisent les ponts partout pour empêcher la marche en avant des troupes anglaises, le War office a décidé d'envoyer un corps d'ingénieurs et le fer nécessaire à la réparations et à la construction de ponts.

On a, ces jours derniers, annoncé qu'une escadre anglaise allait être envoyée au cap, afin de renforcer celle qui y est à demeure, et on a, pour exécuter ce projet, désigné quelques-uns des vaisseaux de la Méditerannée et de l'escadre de la Manche. Il va donc y avoir sous peu une flotte importante au Sud de l'Afrique.

Londres—Apparemment, il n'y a plus de communication avec Estcourt, Natal, et maintenant les Boers contrôlent le chemin de fer jusqu'à la rivière Mooi.

Conséquemment on peut s'attendre à de nouveaux dévellopements d'un instant à l'autre.

On rapporte que de fortes troupes de Boers entourent Estcourt, et que des détachements de l'armée transvaallienne menacent même Pietermaritzburg.

Les Boers qui sont campés à la station Highland, sont bien pourvus d'artillerie; et tout indique que l'effectif des divers corps de Boers a été considérablement augmenté par les burghers mécontents du Cap.

La plus sérieuse difficulté pour la cavalerie anglaise, c'est qu'elle ne peut venir en contact avec les forces mobiles des Boers En effet, celles-ci sont à peine signalées, qu'elles ont disparu pour reparaître un peu plus tard sur un autre point de la ligne de communications

On prétend que le Bureau de la guerre ignorait les ressources de l'artillerie des Boers, et qu'il a permis d'établir un camp à Ladysmith sans le pouvoir des canons à longue portée, égaux à ceux que l'ennemi a mis en batterie sur les collines environnantes; mais l'effet de cette négligence a été neutralisé par les canons de marine transportés des navires de guerre en temps oportun. Il n'y a pas de doute que ses canons ont transformé la situation à Estcourt et sur la rivière Orange.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

FANNYSTELLE

Les travaux de l'église de Fannystelle sont poussés avec une grande activité. On espère que l'église sera prête pour les fêtes de Noël. Nous sommes heureux de constater le zèle et la générosité des habitants pour l'embellissement de la maison de Dieu qui dans toute place catholique doit occuper le rang d'honneur.

LORETTE

Les fénérailles de M. J. B. Mondor ont eu lieu lundi dernier Le défunt était âgé de 59 ans et était universellement estimé à Lorette. C'est le R. M. Dufresne qui a officié à la cérémonie religieuse. Rarement plus nombreuse assistance s'était encore vue à l'église.

LABROQUERIE

Quelque petites nouvelles, si vous voulez les publier. Nous aurons probablement de nombreux chantiers cet hiver, car déjà bon nombre de personnes sont à préparer les fameux "campements" si chers aux vrais bûcherons. Il y aura donc des milliers de cordes de bois de coupées au printemps.

—MM. Dubreuil ont magnifiquement réussi avec leurs fourneaux à briques. De ces fourneaux sont sorties des briques de la plus belle qualité.

—Les élévateurs nous font beaucoup de bien. Nous pouvons maintenat placer nos grains avec autant de facilité que les plus vieilles paroisses.

—Beaucoup d'améliorations se sont faites sur les terres cette été, et les terres ont prix beaucoup de valeur,

—Nous avons eu la semaine dernière, la visite de M. Richer maire de la municipalité à St-Anne accompagné de M. Philippe Houde, conseiller. Ces messieurs sont venus examiner les travaux exécutés par ordre du conseil, à LaBroquerie. Ils ont trouvé que tout avait progressé.

SAINT-ADOLPHE

Nous avons eu un très beau bazar. Succès sur toute la ligne. Dimanche soir, magnifique concert, donné par Madame Coupez. Honneur à notre vaillant curé, à tous les paroissiens, car les récettes s'élèvent à la belle sommé de $600.00. $600.00 consacrées au service de Dieu !

Le Manitoba.

Mercredi 29 Novembre 1899

29me ANNIVERSAIRE

A l'occasion du 29ème anniversaire de sa fondation, le "MANITOBA" se présente aujourd'hui à ses lecteurs avec des pages addition nelles. Nous profitons de cet anniversaire pour remercier le public de l'encouragement qu'il nous a donné jusqu'aujourd'hui et l'assurer que nous nous efforcerons de plus en plus de mériter le bon accueil qu'on fait à notre journal au foyer de nos familles canadiennes.

L'Autorité Ecclésiastique et M. S. A. D. Bertrand

Il parait que M. S. A. D. Bertrand, le candidat de M. Greenway, va par les maisons et montre, pour appuyer et avocasser sa candidature, une lettre de l'autorité ecclésiastique.

Si M. Bertrand montre une telle lettre, nous affirmons carrément qu'il fait un usage illégitime d'un document qui n'était pas destiné à servir d'appui à sa candidature.

Nous affirmons encore carrément que l'attitude de M. Bertrand sur la question scolaire, pas plus que sa candidature d'aujourd'hui ou d'il y a trois ans, n'ont l'appui des autorités ecclésiastiques.

Que M. Bertrand nous prouve le contraire s'il en est capable. Nous l'en mettons au défi.

Votez!

Voter est un devoir.

Votez pour les candidats de l'opposition.

Les autres ne nous offrent aucune garantie.

Ils suivent depuis des années la politique désastreuse et persécutrice de M. Greenway.

Ils la suivront encore si vous les envoyez en chambre. Ils sont disposés à fermer les yeux sur toutes les manœuvres de ce gouvernement.

Lisez et Jugez

Nous publions aujourd'hui sous le titre "Les deux politiques" un article qui montre clairement les principes, les tendances, l'action et les intentions des deux partis politiques au sujet de la question scolaire.

Nous prions nos lecteurs de le parcourir sans préjugés.

Nous croyons tout le monde disposé à faire son devoir.

Car, c'est cela qui s'impose aujourd'hui : le devoir.

Il ne s'agit plus de se dire conservateur ou libéral. Il faut avoir assez d'indépendance pour être capable de réclamer nos privilèges de quiconque nous les refuse.

Après avoir lu cet article l'hésitation ne sera plus possible. Tout le monde devra voter contre M. Greenway et ses candidats.

L'Administration de M. Greenway

Quand M. Greenway est arrivé au pouvoir, il y a treize ans, la province n'avait pas de dettes. Les quelques obligations pour lesquelles elle s'était portée caution, quelque chose comme $75,000 seulement, étaient parfaitement garanties; elle n'a pas été obligée de débourser un sou à raison de ce cautionnement.

Depuis que M. Greenway est au pouvoir, il a endetté la province pour DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE piastres, pour la dépense desquelles il n'a rien à montrer.

Et à part cela, il a amené la province à garantir à droite et à gauche, pour différentes entreprises, le paiement de plusieurs millions.

C'est ainsi que M. Greenway a pratiqué l'économie.

Ces obligations de la province, reparties sur chaque personne, homme, femme et enfant, représente une dette de $10 par tête.

Les organes de M. Greenway cherchent des excuses pour cette extravagance, mais rien ne peut détruire le fait : la dette est sérieuse et c'est l'administration de M. Greenway qui l'a ainsi gonflée.

***

Voulez-vous une autre preuve de l'extravagance de M. Greenway ?

L'administration des affaires gouvernementales de la province se monte à $3.89 par tête.

Elle ne se monte dans Québec qu'à $2.78; dans l'Ile du Prince Edouard, qu'à $2.76; dans le Nouveau Brunswick, qu,à $2.26; dans la Nouvelle Ecosse, qu'à $1.86; dans Ontario, qu'à $1.68.

Les amis de M. Greenway vantent toujours les économies de son administration. Eh bien, la voilà, son économie; des provinces que nous venons de nommer, c'est la nôtre qui dépense le plus, par tête, pour son administration.

Les amis de M. Greenway blaguent donc là dessus comme sur le reste.

***

Et avec cela, M. Greenway crie toujours famine. Tous les ans il fait quelques voyages à Ottawa pour obtenir de l'argent.

Depuis deux ans, il s'efforce de mettre la main sur les terrains des écoles, afin de remplir ses caisses, qu'il sait vider gaiement, en se promenant aux frais de la province.

***

Belle administration que celle de M. Greenway

Les électeurs se rappellent la grande exposition de Chicago. Toutes les provinces canadiennes sont allées y prendre part, et ont exposé leurs produits sur le terrain.

Seul, M. Greenway a voulu faire autrement.

Il a établi l'exposition de la province de Manitoba en dehors des terrains de l'exposition; il a voulu faire, comme on l'a dit dans le temps, un "side show."

Aussi, les résultats ont été, pour la province, une grande dépense et pas de bénéfices.

***

M. Greenway nous promet encore une fois de réduire le transport du grain à dix cents le minot.

Or, il y a treize ans que M. Greenway promet cela; il doit toujours construire des chemins qui vont amener cette réduction mais rien ne vient.

Feu M. Norquay avait voulu construire un chemin sur le côté ouest de la rivière Rouge, sous le contrôle du gouvernement aurait. Par ce contrôle, il voulait amener la concurrence entre les divers chemins de fer, et par là réussir à faire baisser les taux de transport.

M. Greenway, en arrivant au pouvoir, s'est hâté de transporter ce chemin au Northern Pacific sans exiger de conditions, excepté une simple lettre par laquelle les administrateurs de ce chemin s'engageaient à ne pas charger plus cher que le Pacifique Canadien.

Ce n'est pas cela que la province voulait. Elle entendait que ce chemin restât indépendant du Pacifique Canadien et pût, par sa concurrence, amener le rabaissement des taux de transport.

Mais avec une simple lettre comme celle que nous venons de mentionner, le tour n'était pas difficile à jouer; le Northern n'avait qu'à s'entendre avec le Pacifique Canadien pour que celui-ci maintienne son tarif. Du moment que le Pacifique n'abaissait point son tarif, le Northern n'était plus tenu d'abaisser le sien; plus de concurrence par conséquent. Aussi, nous sommes encore à n'avoir pas un seul chemin qui fasse concurrence au Pacifique, et les taux restent encore au-dessus de ce que les cultivateurs ont besoin qu'il soit.

Mais, attendez, M. Greenway fait de nouveau ses élections générales; il lui faut flatter le peuple; et de nouveau il fait sa promesse d'obtenir une réduction du transport à 10 cents le minot!!

C'est toujours la même promesse qui sert à toutes les élections, mais que M. Greenway oublie toujours de mettre à effet.

C'est l'homme des promesses; des promesses violées.

***

La masse des électeurs est fatiguée de ces tromperies; il est temps, dit-elle, qu'il y ait un changement.

***

Joe Martin, le fameux Joe Martin, connaissait bien M. Greenway, puisqu'il a été longtemps son collègue dans le gouvernement. Or, savez-vous comment il appelait M. Greenway ? "A colossal liar," un menteur colossal.

***

M. Greenway ne tient aucun compte de ses promesses; il tiendra encore moins compte des promesses que les autres vous feront en son nom. Aussi, ces promesses ne sont faites que pour leurrer les électeurs. Si les électeurs se laissent prendre à ces promesses, ceux qui les auront faites en riront bien en suite, quand l'élection sera finie.

***

Un exemple du peu de respect que M. Greenway professe pour sa parole.

En 1892, il fit passer une loi pourvoyant à ce que l'opinion du peuple fut prise sur la question de la prohibition. Il avait promis d'en passer par le verdict du peuple. Le vote fut pris lors des élections générales de 1892. La majorité se prononça pour la prohibition. Cependant, M. Greenway n'en tint pas compte.

Bien plus, en 1898, un député soumit à la considération de la législature un bill pourvoyant à l'établissement de la prohibition en cette province. M. Greenway et son gouvernement s'y opposèrent.

Ainsi, depuis 1892, il n'a rien fait, après avoir promis de faire quelque chose.

Aujourd'hui, il a l'effronterie de faire, dans son manifeste, de nouvelles promesses à ce sujet.

Evidemment, ces promesses iront rejoindre les autres.

Les électeurs ne peuvent avoir confiance dans les candidats d'un pareil chef.

Aux Dernières Elections

La même tactique se répète aujourd'hui.

Nous nous rappelons qu'avant les dernières élections on nous disait :

"M. Greenway ne peut rien faire aujourd'hui, car les élections vont venir bientôt, et M. Greenway doit ménager ses partisans. Mais attendez après les élections; il rendra justice aux catholiques."

On nous dit la même chose aujourd'hui.

Cependant, les dernières élections ramenaient M. Greenway au pouvoir avec une forte majorité. Il aurait pu nous rendre justice; il ne l'a pas fait.

Il ne le fera pas davantage après les présentes élections.

Il nous en avertit du reste dans son manifeste électoral.

La partie de ce manifeste qui concerne les écoles est reproduite dans une autre colonne.

Il ne faut donc plus se fier à ces subterfuges, mais voter sans hésiter contre les candidats de ce gouvernement perfide.

Des Concessions !!!

Des concessions ! allons-donc.

On essaye tout uniment d'endormir votre mal !

"La North West Review," dont la publication a la haute approbation des autorités ecclésiastique, disait, il y a à peine cinq ou six semaines:

"Tout cela n'est qu'une duperie dont la minorité de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée"

Quelles que soient les paroles mielleuses qu'on vous adresse, rappelez-vous cette exclamation de la "North West Review :" Tout cela n'est qu'une duperie."

Vous ne voterez pas pour des gens qui vous dupent.

Il n'y a Plus à s'y Méprendre

Non, il n'y a plus à s'y méprendre, la politique de M. Greenway reste la même. Sa loi des écoles, cette loi contre laquelle nous protestons depuis si longtemps, il la maintiendra tant qu'il sera au pouvoir. Il vient de l'affirmer de nouveau, pour la centième fois, dans son manifeste à ses électeurs de Mountain :

"Lors des dernières élections, la principale question que vous aviez à considérer était l'agression dont le gouvernement du jour menaçait notre système d'écoles nationales. Cette agression recevait l'appui de ceux qui dans cette province nous font aujourd'hui de l'opposition. Mais, en dépit de leurs efforts, nous avons réussi à maintenir notre système scolaire, et ce système sera maintenu aussi longtemps que je conserverai la confiance des électeurs."

Y a-t-il encore des catholques qui peuvent douter de la politique et des intentions de M. Greenway ?

Apres une telle déclaration, y en a-t-il qui seraient disposés à lui donner leurs suffrages ?

Nous ne pouvons le croire.

Refusons nos suffrages à M. Greenway et à ses candidats.

NOUVEAU JOURNAL

Un nouveau journal conservateur, "Le Salaberry," vient de faire son apparition à Valleyfield. Il est bien fait; il manifeste dès le début un magnifique esprit de combativité. Nos souhaits de bienvenue et de succes au confrère.

LE FEU ET LE MEILLEUR SYSTÈME POUR S'EN PROTÉGER

On ne songe jamais aux choses les plus simples et on aime à chercher midi à quatorze heures. Un peu de réflexion cependant, prouve que le meilleur remède contre l'incendie est de savoir que votre maison commence à brûler et d'où l'étincelle qui va devenir le brasier dévastateur s'est échappée. Si vous le savez à temps, vous aurez toujours la facilité de prévenir un désastre.

Le bon sens dit que le feu prend toujours dans les endroits qui touchent aux places où il y a du feu, et nos braves pompiers vont toujours chercher là le commencement du mal.

Or, quelles sont, dans une maison les places éminemment dangereuses?



M. JEHAN DE FROMENT

Le voisinage des cheminées.

N'allons pas plus loin que quelques jours: dans une de nos paroisses françaises du Manitoba le feu prenait dans un plancher, en contact non immédiat, cependant, avec un tuyau de poêle. L'hôtel Webster brûlait il y a quelques jours à Montréal, prés d'une cheminée. Le Manitoba hôtel, l'an dernier, brûlait par le foyer d'une cheminée. Le block McIntyre brûlait aussi par les planchers en contact avec le feu. Il y a eu,au Manitoba,ces années dernières, une foule d'incendies qui ont commencé dans les bardeaux de la toiture surtout pendant la nuit et toujours autour des tuyaux du poêle. Voilà des preuves.

Si autour de ces cheminées vous mettez un fil de pyroxylène qui s'enflamme quatre fois plus vite que la poudre au moindre petit feu, vous admettrez qu'il s'enflammera et brûlera plus vite que la poudre d'un coup de fusil.

Si cette pyroxylène déclanche une sonnerie qui vous indique la place où le feu a commencé à prendre. une sonnerie qui ne s'arrêtera que quand vous aurez éteint le feu et qui pourra sonner six heures de temps, avec une force suffisante pour être entendue même de dehors; mon Dieu! c'est bien simple, vous vous réveillez si vous êtes endormi, et, armé d'une simple tasse d'eau, vous vous rendez victorieux de l'élément destructeur, à sa naissance.

Notez bien que le feu de la pyroxylène ne peut même pas enflammer de la poudre à fusil.

Si, avec tout cela, l'appareil est garanti pour sa valeur; si vous en faites vous-même l'expérience chez vous, dans votre propre maison, et si vous vous persuadez vous-même que cette garantie n'est pas un jeu, vous dormirez toujours tranquille, et pourrez jouir sans appréhension des douceurs d'un bon feu.

L'appareil à la pyroxylène de notre ami M. Jehan de Froment rempli toutes les conditions requises. Cet appareil est un des quatre qui, sur 400 appareils exposés, ont été jugés dignes d'une mention spéciale à la convention internationale des ingénieurs du feu, à Syracuse, état de New York, où il a été examiné par plus de 150 chefs de toute l'Amérique du Nord.

Le "Fire and Water," l'organe des ingénieurs de ville, de New York, a publié que c'était un des succès les plus remarquables et un détective parfait des incendies.

Après cinq jours d'essai devant le comité du feu de Montreal l'appareil a été prononcé la meilleure alarme existante.

L'inventeur a été encouragé par les témoignages de la plus haute appréciation par son honneur le Maire Andrews et le Département du feu de Winnipeg.

Et avec tous ses témoignages, M. de Froment pense qu'avec à peuprès 25 dollars, il peut protéger une belle maison de campagne et cela pour la vie.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le capitaine W. O. McRobie, de la Compagnie Brandon Machine Work.Limited, vient de se procurer de notre ami l'exploitation de son brevet d'invention. Le sympathique M. McRobie se mettra de suite à l'oeuvre. Un grand nombre de commandes sont déjà assurées. Un électricien de mérite est déjà à la disposition de M. McRobie pour la pose des appéreils.

Monsieur de Fromant se tient cependant à la disposition des populations Françaises et se dérangera chaque fois qu'il en sera sollicité, sans aucune dépense pour celui qui en fera là demande, afin de fournir nos compatriotes l'avantage d'une excellente protection. L'appareil constitue un fort joli petit meuble qui ne nuira en rien à l'aspect de vos appartementt et vous permettra surtout d'y vivre tranquilles.

On pourra écrire directement une carte postale à M. de Froment,juge de Paix, Notre Dame de Lourdes Manitoba,

APPROBATIONS

Parmi la députation, dans la presse et dans les rangs de l'électorat, nous comptons des frères d'armes qui voient et s'expriment comme nous. Les échos nous en arrivent chaque jour.

Un homme politique haut placé nous écrivait il y a trois semaines :

" Il est triste de voir des Canadiens-français *hésiter* dans leur condamnation de M. Greenway. Je n'ai pas besoin de vous dire que je désire de tout mon cœur sa défaite complète."

Ces paroles sont celles d'un homme qui compte à son avoir cinquante années de vie publique, d'expérience et de luttes, cinquante années de vie droite, patriotique et chrétienne.

A l'heure actuelle, notre cause est l'objet des plus énergiques revendications de la part des hommes publics les plus éminents dans la province de Québec.

Notre phalange, ralliée sur le terrain constitutionnel, se promet des victoires éclatantes contre les mauvaises lois dont nous souffrons

L'*Echo* qualifie d'entêtement nos convictions, et déclare néfaste notre politique. Or, il y a, ailleurs qu'ici, des entêtés comme nous qui,loin de trouver néfaste notre politique, nous encouragent, nous félicitent, nous signalent cette politique comme la seule digne et efficace. Avec nous et comme nous ils croient que la seule politique néfaste est celle des persécuteurs, des fourbes et des endormeurs.

Avec nous et comme nous, ils veulent " le renversement du gouvernement Greenway." Ils le veulent parce que ce gouvernement est l'initiateur et l'expression vivante, actuelle, unique, d'une politique de confiscation pratiquée au détriment de la justice et de la constitution. Ils le veulent parce que ce gouvernement Greenway est en pleine révolte contre un jugement rendu par les tribunaux d'appel, qui sont dans l'empire les autorités judiciaires les plus hautes; parce qu'il a forfait aux obligations fondamentales de tout gouvernement, aux obligations les plus élémentaires, celles de respecter la constitution et la liberté; parceque cet exemple, s'il n'est réprouvé, peut devenir dangereux pour toutes les provinces et tous les territoires canadiens; parce que sa victoire, au-lieu de l'induire à nous rendre justice, le confirmerait au contraire dans sa pensée qu'il peut tout oser contre nous et nous faire accepter les plus funestes conséquences de ses lois iniques, sachant, par l'expérience, qu'il trouvera parmi nous pour l'aider des âmes peu résistantes, ou mêmes gagnées d'avance à ses idées, d'où la division, et parconséquent la faiblesse dans nos rangs; parceq'enfin, ils sont opposés à la politique du *morituri te salutant*.

Je ne vous donnerai pas vos écoles, dit M. Greenway !

N'importe, dit M. S. A. D. Bertrand, je suis votre candidat, M. Greenway. Qu'importe que mes compatriotes soient dépouillés !

Votez Pour les Candidats De L'opposition; Vous en Trouverez La liste Dans Une autre Colonne.

ASSEMBLEES
M. J. B. LAUZON

a l'honneur d'annoncer aux électeurs du Comté de Saint-Boniface qu'il tiendra des assemblées publiques aux dates et aux endroits suivants,

A 8 HEURES DU SOIR :

SAINT-BONIFACE,

Jeudi, le 30 Novembre, à l'Hôtel de Ville

SAINT-VITAL,

Vendredi, 1er Décembre, à la Maison d'Ecole de St-Boniface-Sud.

SAINT-NORBERT,

Lundi, 3 Décembre, à la salle d'Agriculture.

SAINT-ADOLPHE,

Mardi, 4 Décembre, à l'Ecole du Village.

SAINTE-AGATHE,

Mercredi, 5 Décembre, au Village.

M. Bertrand, le candidat de M. Greenway, et ses amis, sont invités à toutes ces assemblées.

HOSTILITÉ SYSTÉMATIQUE

Nous émettons l'avis que, pour les fins électorales, nous ne pouvons tenir compte des *tolérances* plus ou moins réelles ou déterminées qu'en pratique on peut nous octroyer, parcequ'elles ne reposent que sur le bon plaisir.

Le peuple n'est pas appelé à se prononcer sur le bon plaisir, qu'on pourrait aussi bien appeler le caprice, de monsieur celui-ci ou celui-là, mais sur l'œuvre législative des pouvoirs publics. Car il n'y a que cela de tangible. Le bon plaisir ne l'est point. C'est une chose vague, éphémère. Une saute de vent peut l'amener ou le ramener, le faire surgir ou le dissiper.

Or, quelle est l'œuvre législative qui nous intéresse le plus?

C'est la loi de 1890, amendée en 1894 et en 1897, toujours en violation de la constitution, de la liberté de conscience et de la doctrine catholique

Cette œuvre est celle du gouvernement Greenway; et quand nous la considérons nous restons saisi d'étonnement qu'on puisse oser nous demander d'indiquer les actes d'hostilité de ce gouvernement, anciens ou récents

Mais qu'est-ce donc que ces confiscations d'octrois aux écoles de Lorette sous les plus futiles prétextes?

Mais qu'est-ce donc que cette imposition aux instituteurs des formules vexatoires que l'on connait, à peine de confiscation des octrois législatifs?

Mais qu'est-ce donc que la perfidie dont le gouvernement a usé à l'égard des représentants de la minorité lorsqu'il s'est agi de préparer ces formules, perfidie que nous rappelions plus haut?

Mais qu'est-ce donc que le caractère "aléatoire" des petites faveurs qu'on nous fait dans la pratique?

Mais qu'est-ce donc que l'ombre dont il faut envelopper la jouissance de ces petites faveurs "aléatoires?"

Mais qu'est-ce donc que les dénonciations de la presse à M. Greenway et ses avertissements à la population catholique d'avoir à se garer de toute atteinte aux écoles soi-disant nationales?

Mais qu'est-ce donc que cette permanence des lois, affirmée sans cesse et de la façon la plus discourtoise, avec menaces, par M. Greenway, fermant la porte aux plus petites espérances?

Mais qu'est-ce donc que les déclarations de M. Laurier affirmant de nouveau que tout est terminé par le pseudo-règlement de 1896, déclarations faites à la joie des adeptes politiques de M. Laurier dans toutes les provinces, dans la nôtre en particulier, où M. Greonway doit en recevoir le bénéfice?

Toute la politique de M. Greenway est un acte d'hostilité permanent, aussi récent qu'ancien.

Nos lecteurs Apprendront Avec plaisir Que nous Donnerons De Magnifiques Primes cette Annee encore

Details Plus tard

$1.00



M. GREENWAY—L'ouragan qui se prépare sera terrible et pourrait bien être désastreux pour moi. N'importe! Si je dois disparaître de la vie publique, je puis en conscience me rendre le témoignage que j'ai vécu en prince pendant que j'en ai eu le loisir.

COMTE DE ST-BONIFACE

A Messieurs les Electeurs du Comté de Saint-Boniface.

Au mois de juillet j'étais mis en nomination par une convention régulièrement organisée, à laquelle M. Lauzon avait été invité.

Je fus nommé à l'unanimité de cette convention. Croyant alors que l'action de la convention réglait la question de la candidature entre tous ceux qui pouvaient avoir des aspirations à cet honneur, j'acceptai celle qui m'était offerte par l'élite, je puis dire, des électeurs du comté.

Depuis, M. Lauzon, l'ancien député, a pensé qu'il devait poser sa candidature, et il y persiste malgré les représentations qui lui ont été faites.

De là est née une situation pénible, qui ne saurait que mettre la division entre nous.

Quelles que soient les chances de succès que chacun de nous puisse avoir, il est certain que déja il y a trop de divisions dans les rangs des catholiques.

La cause pour laquelle nous luttons depuis tantôt dix ans n'est pas encore sauvée La question des écoles n'est pas réglée. Elle renait au contraire aussi vive que jamais.

Le gouvernement de M. Greenway vient de nous répéter, par au moins deux de ses membres—le premier ministre lui-même et M. Cameron—que la loi des écoles sera maintenue et que la minorité devra s'en contenter.

Le "Free Press," son organe, en fait le sujet d'articles contenant des appels violents aux préjugés, afin d'attirer à M. Greenway la faveur populaire.

Il nous faut subir la position que l'on nous fait, et réagir contre cette recrudescence de fanatisme.

Le devoir—un devoir qui ne s'impose pas au même degré à toutes les élections—le devoir de tout sacrifier pour sauver de la défaite les principes dont nous nous sommes toujours inspirés, se présente donc à nous aujourd'hui avec autant de force que jamais.

Nos susceptibilités, nos vues personnelles et notre amour-propre, nos légitimes préférences, tout doit se taire et disparaître à cette heure décisive et critique, si nous voulons accomplir tout notre devoir. C'est pourquoi, je crois non pas reculer mais faire simplement un acte nécessaire de bonne volonté en m'effaçant.

J'ai visité les différents centres du comté et partout j'ai recueilli la crainte que la présence de deux candidats sur les rangs, de notre côté, mettait en risque la victoire.

J'ai consulté plusieurs amis; la plupart—il y a cependant des exceptions—m'ont approuvé de m'effacer.

En présence de cette situation, il m'est apparu que je ne pouvais prendre ni pour mes amis ni pour moi la responsabilité qui pèse sur nous en ce moment.

Nos deux candidatures—celle de M. Lauzon et la mienne—pourraient faire triompher celle du candidat de M. Greenway.

Ce triomphe, dans les circonstances, serait le triomphe de M. Greenway sur tout ce qui représente ici la cause de l'ordre, de la constitution, de la justice,

L'effet de ce triomphe irait au loin, dans toutes les autres provinces de la Confédération et même jusque par delà l'océan, proclamer que les catholiques du comté de Saint-Boniface—du comté au centre duquel est établi le siège archiépiscopal—sont disposés à s'incliner devant la politique de M. Greenway à leur égard.

Encore une fois je ne puis prendre cette responsabilité, et je laisse le champ libre à l'ancien député.

Je sais que ma détermination va contrister plusieurs de mes plus respectables amis: et c'est cette pensée qu'il m'a été le plus difficile de surmonter.

J'espère toutefois qu'ils me conserveront leur estime à cause des motifs qui m'animent.

J'espère encore qu'ils s'inspireront, non de leurs ressentiments, mais de la haute pensée qu'au-dessus des personnes et des vues individuelles, il y a une cause qui fait appel à notre cœur et à notre intelligence, et que nous ne pouvons laisser fouler aux pieds

Jeune homme, je m'inspire des exemples qu'ils m'ont eux-mêmes donnés dans le passé.

Ils ont, à leur honneur, fait autrefois des sacrifices; je les imite, par amour de l'union et par désir de ne rien compromettre de notre position. Continuons ensemble la lutte. Le temps ne saurait tarder à s'éclaircir, et alors chacun sera plus libre d'aller où ses sympathies le conduiront de préférence.

Dans les nouvelles conditions où va se faire la lutte électorale la victoire ne saurait être douteuse.

Que chacun fasse en sorte qu'il puisse dire: J'y ai concouru.

Après avoir exprimé ma gratitude envers ceux qui m'ont appuyé, je demeure, Messieurs,

Votre humble et
Obéissant serviteur,
JOSEPH BERNIER.

Une Transaction Illégitime

M. Fisher, un député libéral, raconte dans des lettres très circonstanciées, l'une des transactions du gouvernement Greenway.

Il s'agit du chemin de fer du lac Dauphin.

Personne ne s'objecte à la construction de ce chemin de fer. Tout le monde est heureux de constater les avantages qu'en peuvent retirer les colons.

Seulement, il n'était pas nécessaire de donner aux contracteurs deux fois plus que ne coûte le chemin.

Les contracteurs de la ligne avaient obtenu du gouvernement fédéral, pour la construction des premiers 125 milles, d'abord 6,400 acres de terres par mille, puis une somme annuelle, pendant 20 ans, de $40,000.

M. Fisher, député libéral, établit dans sa lettre, que la valeur actuelle, en argent comptant, de ces concessions, est d'un peu au-delà de $15,000 par mille pour les 125 milles à partir de Gladstone jusqu'aux régions du lac Dauphin.

Ces concessions étaient acquises aux contracteurs dès 1895.

Tout cela était à la connaissance du gouvernement de M. Greenway. Car tout cela était public, et les documents officiels et les débats parlementaires étaient là pour le renseigner.

C'est au point que M. Fisher, un simple député, montra qu'il était lui-même au courant de ces concesssions.

Si un simple deputé comme M. Fisher pouvait être au courant, à plus forte raison le gouvernement devait l'être.

Or, malgré cela, en 1896, le gouvernement Greenway fit passer une loi par laquelle la province du Manitoba garantit en faveur de la compagnie une émission de bons au montant de $8,000 par mille, à 4 par cent d'intérêt.

Principal et intérêts sont garantis par la province.

Dans la discussion qui eut lieu à la chambre provinciale, le gouvernement représenta à la députation que le coût du chemin serait d'environ $11,000 par mille.

Voilà donc une compagnie qui a déjà du gouvernement fédéral un subside équivalent à au moins $15,000 du mille, argent comptant; de quoi bâtir, par conséquent, sans prendre un sou dans sa caisse, cette ligne de chemin, et lui laissant un bénéfice clair de $4,000 por mille, ou d'un demi-million pour les 125 milles, sans compter le chemin qui lui reste en toute propriété.

Or, le gouvernement Greenway vient par derrière et donne encore à cette compagnie le privilège de prélever, avec la garantie de la province, une somme supplémentaire de $8,000 par mille, c'est-à-dire, pour les 125 milles, une somme d'un million.

Avec la garantie de la province, ces bons pouvaient être négociés au pair.

C'est un million et demi de l'argent public qui va dans la caisse de la compagnie avec la complicité du gouvernement local.

Le gouvernement de M. Greenway ne peut prétendre ignorance, car il était en meilleure position de tout savoir que M. Fisher, un simple député.

Mais en supposant que le gouvernement fut dans l'ignorance des concessions faites antérieurement à la compagnie par le gouvernement fédéral, il ne devait pas refuser de se renseigner du moment que son attention était attirée sur ce point.

Or, M. Fisher fit une proposition demandant qu'on retardât l'adoption de la loi accordant la garantie de la province pour l'émission des $8,000 par mille jusqu'à ce que l'on eût obtenu des renseignements sur la position exacte de la compagnie vis-à-vis le gouvernement fédéral.

Le gouvernement refusa d'adhérer à cette proposition; il fallait voter de suite les $8,000 à la compagnie, les yeux fermés. Et la loi fut adoptée.

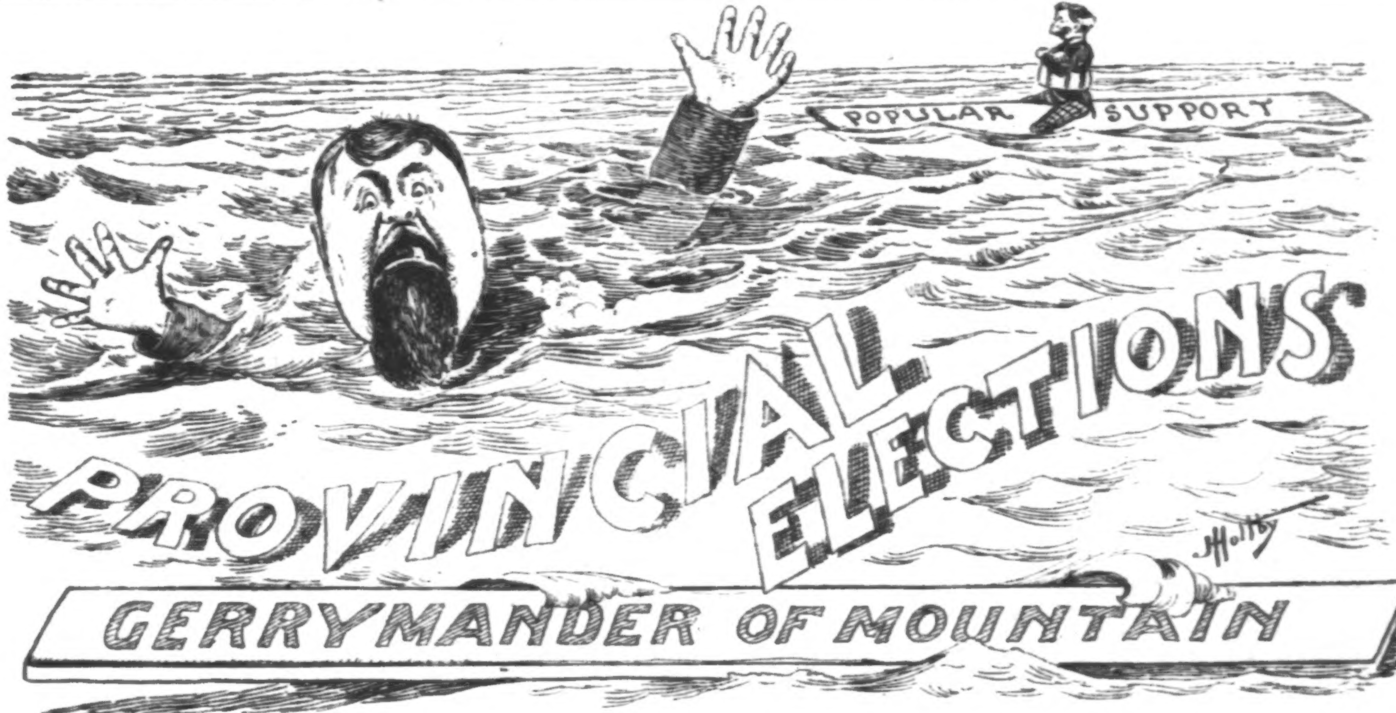
"Le mal, dit M. Fisher, est dans le fait que la province donne de l'aide à une compagnie qui a déjà du gouvernement fédéral plus qu'il ne lui faut pour bâtir toute la ligne."

Ce surplus, équivalent à plus d'un million et demi, va aux constructeurs.

Outre ces privilèges, la compagnie a encore celui d'émettre, sur la garantie des terrains qu'elle a obtenus en subsides, des débentures au montant de $12,000 par mille de chemin.

Tout calcul fait, la compagnie a pu construire le chemin sans qu'il lui en coûte un sou, avec le seul argent du public, et il lui reste encore un bénéfice, toujours pris sur le public, d'environ $2,000,000; et le chemin lui reste aussi en toute propriété.

Voilà comment M. Greenway administre les affaires de la province.



M. Greenway submergé par le vote populaire



Le grand ami des compagnies de chemin de fer. (Voir notre article "Une Transaction Illégitime.")

Notes Politiques

M. Rochon, l'inspecteur des écoles, a été vu tout récemment dans les campagnes en compagnie de M. Bertrand.

Ces messieurs prétendent qu'ils allaient simplement expliquer la question des écoles et non faire de la politique.

Finesse cousue de fil blanc que tout cela!

M. Rochon, en compagnie de M. Bertrand, candidat, à la veille de l'émission des brefs, faisait de la politique. Personne ne s'y est trompé.

Aux électeurs de juger ce que vaut l'éloquence de M. Rochon, inspecteur d'écoles, payé par le gouvernement pour faire son œuvre.

* * *

"L'Echo," la feuille de M. Bertrand, dit ce qui suit:

"Norquay, le grand chef conservateur, celui qui, au dire du MANITOBA, était si profondément dévoué à la population française, Norquay a carrément voté avec Greenway lors de la deuxième lecture de la loi des écoles."

Plus haut, "L'Echo" dit que cette seconde lecture a eu lieu le 12 mars 1890.

Or, M. Norquay est mort en 1889. Comment a-t-il pu, plusieurs mois après sa mort, voter avec M. Greenway? C'est le secret de "L'Echo"

Voilà avec quelles assertions mensongères M. Bertrand soutient sa candidature.

Dans Morris

M. Mulvey, le candidat de M. Greenway dans Morris, a osé faire parvenir aux Canadiens-français et aux catholiques de cette division électorale, un appel à leurs suffrages.

Cette classe d'électeurs n'est pas sans savoir quelle haine M. Mulvey professe pour leur religion et pour leur langue Toute sa vie et toutes ses paroles en sont empreintes.

Il a été l'un des politiciens les plus acharnés à décrier la hiérarchie catholique et à refuser à la minorité la restauration de ses privilèges.

Dans une proclamations adressée aux orangistes du Canada, il dénonçait l'action du clergé catholique, qui s'est efforcé de protéger ses ouailles contre des empiètements injustes. Il disait:

> La hiérarchie romaine persiste dans ses efforts pour ruiner le système des écoles publiques.

Dans la pensée de M. Mulvey, cette dénonciation avait pour but d'attirer sur le clergé catholique le discrédit parmi la population protestante.

M. Colin Campbell, au lieu de vouloir s'attaquer ainsi au clergé catholique, croit qu'il est juste de lui rendre hommage. Le clergé catholique a fait la lutte parce qu'il croyait que c'était un devoir de sa charge. Il l'a faite loyalement. M. Colin Campbell répudie les injures de M. Mulvey à l'adresse des catholiques et de son clergé, que ses rapports avec eux lui ont appris à estimer.

M. Mulvey disait dans cette même proclamation:

> Que les écoles séparées (c'est-à-dire, les écoles catholiques) sont une malédiction pour le pays.

M. Colin Campbell répudie encore cette injure. Personnellement il ne voit pas d'objection au système des écoles publiques, mais il respecte la conscience des catholiques là-dessus comme sur le reste. Loin de trouver que les institutions catholiques sont une malédiction pour le pays, il constate au contraire qu'elles ont été et sont encore d'une grande utilité pour le Canada.

M Mulvey dit qu'il sera le représentant "libre et indépendant" du comté!

Libre!

M. Mulvey sera-t-il libre de ses préjugés?

Sera-t-il libre de ses passions?

Sera-t-il libre de sa haine pour les catholiques?

Il ne l'a pas été dans le passé; il ne le sera pas davantage à l'avenir.

S'il est élu il sera ce qu'il a été dans le passé.

Il soufflera encore sur les guerres de race et de croyances.

Voyez ce qu'il disait le 26 février 1896, en pleine législature:

> J'ai déjà pris le fusil quatre fois pour la défense de mon pays; je suis prêt à le prendre une cinquième fois pour le triomphe de la majorité.

C'est-à-dire, dans la pensée de M. Mulvey, pour l'écrasement de la minorité.

M. Mulvey dit dans sa lettre aux électeurs de sang français qu'il sera "indépendant."

Oui, il sera indépendant d'eux et de leurs plus chers intérêts.

Il sera assez indépendant pour leur signifier qu'il les tiendra au bout de son fusil s'ils tentent de rentrer dans leurs droits.

M. Mulvey ne se dit pas indépendant des électeurs d'origine française seulement. Il est aussi indépendant de la constitution.

Il va même plus loin; il dit que s'il est nécessaire il ne faut pas craindre de violer la constitution, pourvu qu'on arrive à dépouiller les catholiques de leurs écoles, cette "malédiction" du pays.

L'établissement des écoles nationales, ainsi qu'il appelle le système scolaire actuel, est selon M. Mulvey, une réforme importante. Or, il disait le 26 février 1896, en chambre:

> Les grandes réformes n'ont pu s'accomplir sans quelque violation de la constitution. . . La constitution doit être mise de côté, réduite en miettes, si la majorité le veut. . . ."

Doctrine bien rassurante pour les minorités, n'est-ce pas?

Ces remarques furent applaudies du côté du gouvernement; preuve, en passant, que le gouvernement et ses partisans pensent comme M. Mulvey.

Pourriez-vous soutenir de pareilles gens, électeurs honnêtes et loyaux?

Où en serez-vous avec un député qui, prétendant parler en votre nom, sera toujours prêt à passer par dessus ou par dessous la constitution chaque fois qu'il se mettra dans la tête qu'une mesure quelconque est "une réforme importante."

Je ne doute pas que les électeurs de Morris trouveront "l'indépendance" de M. Mulvey un peu trop féroce, puisqu'il est prêt à tout fusiller du moment qu'on n'est pas de son avis. Ils trouveront aussi cette indépendance trop tortueuse et trop dangereuse, puisqu'il est prêt à sauter à pieds joints par delà la constitution, du moment qu'elle ne sert pas son fanatisme.

De l'indépendance il en faut, mais elle doit consister non pas à violer les droits du peuple et la constitution, mais à les maintenir, en dépit de tout, même de ses opinions personnelles.

M Mulvey ignore-t-il que sa conduite n'a été qu'un long mépris des droits de ceux à qui il s'adresse?

Les catholiques avaient des écoles contrôlées par eux, d'accord avec la constitution.

M. Greenway, soutenu par sa majorité, les en a dépouillés.

Prenant le moyen le moins violent de se faire rendre justice, ils en ont appelé aux tribunaux C'était leur droit.

Le Conseil Privé de Sa Majesté leur a donné raison.

Que fait M. Mulvey?

Il s'agite, réunit les sociétés sur lesquelles il peut avoir de l'influence. Il fait appel aux orangistes, dont le plus grand nombre, cependant, ne l'écoutèrent point, puisque Sir Mackenzie Bowell, l'un des chefs orangistes, prit fait et cause pour la minorité.

Sans se décourager, M. Mulvey lance des proclamations aux quatre coins de la Confédération, se flattant de trouver assez de fanatiques pour s'opposer aux réclamations des catholiques. Il adjure tout le monde de s'opposer au bill réparateur. Il dit:

> Il faut maintenir le gouvernement et le peuple du Manitoba dans leur lutte en faveur des écoles publiques. C'est le devoir de tout homme patriotique au Canada. . . Les écoles séparées sont la malédiction du pays. La doctrine des écoles publiques est la bonne.

Dans une réunion il propose, avec d'autres, une résolution par laquelle tous les candidats, au local ou au fédéral, doivent s'engager à s'opposer à toute tentative de rétablir les écoles séparées en cette province, et à toute intervention du parlement fédéral dans la question.

Il proclame le droit d'écraser la minorité.

Le 26 février 1896, il parle en sa qualité de député de Morris, dont une grande partie des électeurs demandent des écoles catholiques. Va-t-il respecter leurs sentiments, eux dont il est chargé, comme leur représentant, de protéger les intérêts? Ecoutez:

> Il croirait, dit-il, manquer à tous ses devoirs s'il ne profitait de la première occasion qu'il a de se lever en chambre, pour faire entendre ses protestations contre toute intervention dans l'application du système des écoles nationales . . La législature doit vivement protester contre toute loi réparatrice. . . Les libertés de cette province n'ont jamais été en si grand danger. . . Il a déjà pris son fusil quatre fois pour défendre son pays; il est prêt à le prendre une cinquième fois dans les intérêts des libertées menacées du Manitoba.. Le gouvernement du Dominion est l'esclave de l'Eglise Catholique. . .

Voilà en quels termes de mépris ils parlent des catholiques.

Voilà avec quelle violence il s'oppose au redressement des griefs des catholiques.

En résumé, la position de M. Mulvey vis-à-vis des catholiques est celle-ci:

Mépris pour l'Eglise Catholique;

Mépris pour son clergé et ses institutions;

Mépris pour les sentiments des catholiques;

Opposition violente à l'action des catholiques cherchant à obtenir justice;

Opposition à ce que le gouvernement local touche au système scolaire inauguré en 1890;

Opposition à ce que le parlement fédéral fasse cesser les griefs des catholiques par une loi réparatrice;



M. COLIN CAMPBELL
Candidat conservateur dans Morris.

Droit de violer la constitution pour accomplir les réformes que lui suggère son fanatisme;

Droit pour la majorité d'écraser la minorité;

Disposition à prendre son fusil pour maintenir ses opinions, même celles qui sont contre la constitution et contre l'intérêt et les sentiments d'une grande et intelligente partie de ses électeurs, comme le sont les électeurs catholiques et d'origine française de Morris.

Est-ce que cela donnerait à M. Mulvey des droits aux suffrages des catholiques?

Ceux-ci sauront mieux juger de la situation et se rangeront du côté de M. Colin Campbell.

LISTE DES ELECTEURS DE DE LA PROVINCE

EN 1895 ET 1899

Tableau montrant l'augmentation du chiffre des électeurs inscrits.

Comtes.	Dec. 1895.	Avril. 1899.
Avondale	1258	1384
Beautiful Plains	1538	1817
Birtle	1119	1263
Brandon City	1087	1511
Carillon	770	995
Cypress	1509	1871
Dauphin	1546	3705
Deloraine	1052	1429
Virden	1405	1556
Emerson	825	926
Kildonan and St Andrews	1040	1045
Killarney	1468	1726
Lakeside	748	973
Lansdowne	1461	1678
La Verandrye	860	962
Lorne	1366	2033
Manitou	1028	1225
Minnedosa	1207	1468
Morden	1075	1163
Morris	1339	2031
Mountain	1361	1581
Norfolk	1509	1897
North Brandon	900	1026
Portage la Prairie	1027	1315
Rhineland	1213	1231
Rockwood	1111	1303
Rosenfeldt	871	988
Russell	806	1211
St. Boniface	860	1129
Saskatchewan	1068	1302
Souris	836	971
South Brandon	945	1260
Springfield	852	1224
Turtle Mountain	1239	1598
Westbourne	1031	1432
Winnipeg Centre	2160	3923
Winnipeg North	2848	3454
Winnipeg South	2461	3336
Woodlands	1172	1235
Gimli	—	976
Total	47,898	63,150

LES DEUX POLITIQUES

Celle de M Greenway et de ses Candidats

M. Greenway nous enlève nos écoles en 1890, et l'usage officiel de la langue française.

Il ne nous a rien remis depuis. Au contraire, il affirme sans cesse sa volonté de maintenir ses lois iniques.

Voyez!

Les catholiques vont devant les tribunaux pour obtenir justice. M. Greenway les y suit pour les combattre.

Quand les catholiques ont gagné leur cause devant le Conseil Privé de Sa Majesté, M. Greenway se hâte de faire savoir, par la bouche du lieutenant-gouverneur, prononçant le discours du trône à l'ouverture de la session de 1895, qu'il ne se soumettra pas. Voici ses paroles:

"Ce n'est pas l'intention de mon gouvernement de modifier sa détermination de maintenir le présent système d'écoles publiques."

En effet M. Greenway n'a pas modifié sa politique.

A ceux qui le soupçonnent d'avoir quelque peu fléchi dans l'application rigoureuse de la loi, il répond brutalement que s'il pouvait mettre des officiers de police à la porte de nos écoles, il en mettrait, mais que ne le pouvant pas, il confisquera les octrois aux écoles qui violeront la loi et les règlements: Voici encore ses paroles:

"Ce que le gouvernement peut faire et *veut faire*, dit-il, c'est de confisquer l'octroi législatif si la loi ou les règlements sont violés."

C'est donc encore là l'affirmation très nette de son intention de maintenir la loi scolaire.

Enfin, nous voici à la veille des élections. C'est l'époque où le gouvernement local, en allant devant le peuple, doit mettre franchement devant celui-ci sa politique, afin que le peuple puisse voter en connaissance de cause.

En effet, le gouvernement a fait connaître sa politipue.

Parlant de la question scolaire M. Greenway dit:

"Nous avons réussi à maintenir notre système scolaire, et ce système sera maintenu aussi longtemps que je conserverai la confiance des électeurs."

Ces paroles sont un nouveau défi lancé à la face de la population catholique. Va-t-elle le souffrir?

Mais M. Greenway n'est pas le seul membre de son gouvernement qui parle ainsi.

Ecoutez le discours de M. Cameron, son procureur général, l'adversaire de M. Hugh J. Macdonald:

"Sir Charles parlait l'autre jour au Selkirk Hall... Il a prétendu que de toutes les conspirations rapportées dans l'histoire il n'y en avait pas de si basse que celle des chefs libéraux d'ici avec les libéraux d'Ottawa, s'entendant au sujet de la question scolaire... Je n'hésite pas à dire que cette prétention est sans fondement... C'est exactement l'opposé. S'il y a eu quelque conspiration, c'est celle du gouvernement conservateur d'Ottawa, d'alors, avec les membres de l'opposition conservatrice d'ici, ses partisans et ses organes dans la presse; voilà les personnages qui ont cherché à contrecarrer le droit de la province de régler cette question à son gré... Sir Charles a déclaré que la question n'est pas réglée, et il a même cru bon de s'amuser au dépens de M. Laurier parceque celui-ci a déclaré à maintes reprises que la question a été réglée par l'intermédiaire de son gouvernement... Sir Charles a fait l'éloge de ce qui existait avant 1890; il a rappelé que l'harmonie régnait alors; il a exprimé ses regrets de ce que l'on avait fait disparaître toutes ces choses. Lorsqu'en 1896, il ouvrit ici sa campagne électorale, il proclama dans son discours que le bill réparateur était 'équitable, juste et constitutionnel,' et il déclara que s'il revenait au pouvoir, il le ferait adopter par le parlement. Depuis lors, personne n'a jamais entendu Sir Charles exprimer d'autres vues... Au contraire, il considère que la question n'est pas réglée et derechef il menace la province d'une intervention fédérale dans nos affaires d'éducation... M. Macdonald était aux côtés de Sir Charles Tupper quand celui-ci s'est ainsi exprimé et il a acquiescé, on doit le supposer, aux paroles

Celle des Conservateurs

Aussitôt que le gouvernement libéral de Winnipeg eût enlevé aux catholiques les droits scolaires qu'ils possédaient, ceux-ci s'adressèrent au gouvernement fédéral pour être protégés.

Du consentement des deux partis, le désaveu, comme remède, fut écarté.

Restait les tribunaux et l'appel à l'exécutif fédéral, mode indiqué spécialement par la constitution pour les cas de ce genre.

Le gouvernement conservateur s'est montré favorable à la minorité, en lui facilitant l'emploi des recours ainsi indiqués par la constitution.

Lorsque le Conseil Privé de Sa Majesté eût défini les droits de la minorité, le gouvernement conservateur d'Ottawa reçut l'appel des catholiques et l'entendit, après avoir convoqué le gouvernement local de Winnipeg à comparaître devant lui en même temps que la minorité catholique.

Les deux parties contestantes ayant été entendues, le gouvernement conservateur rendit un arrêt par lequel les droits de la minorité étaient reconnus. Par les soins de ce gouvernement, cet arrêt fut communiqué à M. Greenway Par la même occasion, les autorités manitobaines étaient mises en demeure de se conformer à cet arrêt.

Les autorités manitobaines refusèrent de nous rendre justice.

C'est alors qu'un bill réparateur—mesure de vie pour nous—fut soumis à la considération du parlement par le gouvernement conservateur d'Ottawa.

L'obstruction à laquelle l'opposition, dirigée par M. Laurier, fit échouer la mesure, à la grande satisfaction de M. Greenway, qui avait déclaré déjà qu'il ne se soumettrait pas aux réquisitions du gouvernement d'Ottawa.

La politique des conservateurs s'est hautement manifestée dans cet arrêt sus-mentionné et dans ce bill réparateur.

Ils y ont toujours persisté. Les déclarations des chefs à différentes reprises l'attestent.

Les accusations de leurs adversaires l'attestent également.

Ainsi. Sir Mackenzie Bowell disait devant le parlement en 1895:

"Je prends pour acquis que tous les catholiques romains veulent:

"1. Le droit d'établir des écoles séparées;

"2. L'exemption de toutes taxes en faveur des écoles publiques, quand ils supportent leurs propres écoles;

3. Le droit d'enseigner la religion et la morale telles qu'ils l'entendent;

4. Leur juste part dans les allocations scolaires;

5. L'administration exclusive de leurs écoles.

"Voilà ce que le gouvernement à la tête duquel je suis est prêt à accorder, avec l'appui du parlement, si la province du Manitoba ne l'accorde pas elle-même."

Sir Mackenzie Bowell a été fidèle à ses déclarations. Il a soumis à la considération des chambres une mesure de réparation, laquelle n'a échoué que grâce à l'obstruction dirigée par M. Laurier.

Son successeur en office, Sir Charles Tupper, avait supporté Sir Mackenzie Bowell, lorsque celui-ci était le chef.

Devenu chef à son tour, Sir Charles Tupper faisait les déclarations suivantes dans son manifeste à l'électorat de la puissance, au moment de son appel au peuple en 1896:

"Le gouvernement a pris une position claire et définie sur le côté constitutionnel de cette affaire. Nous avons tont simplement fait ce que nous croyions être juste en accomplissant le devoir que nous impose le jugement du plus haut tribunal de l'Empire, et nous avons cherché à rémédier aux griefs de la minorité catholique romaine du Manitoba en la rétablissant dans la jouissance des droits et privilèges que lui garantit la constitution. Sachant que notre cause repose sur une base constitutionnelle solide, et convaincus que nous

de son chef... En 1893, M. Macdonald a déclaré que si le gouvernement conservateur avait osé toucher aux lois scolaires par voie de désaveu, il aurait proposé un vote de censure. Subséquemment, la cause fut portée devant le comité judiciaire du Conseil Privé et un jugement intervint. Là-dessus M. Macdonald déclara qu'on devait accepter franchement ce jugement et faire en sorte qu'on remit aux catholiques leurs écoles séparées. ...Plus tard, M. Macdonald a appuyé l'arrêté ministériel requérant le rétablissement de l'ancien système... Quant à nous, nous nous en tenons à la législation scolaire telle qu'elle est, et je saisis cette occasion de vous mettre en garde contre les efforts qui pourront être faits pour vous tromper au sujet de l'administration des écoles... Les octrois sont payés à chaque école aux conditions prescrites dans une formule qui doit être assermentée, et en aucun cas, l'argent n'a été payé à moins qu'on ne se soit conformé aux prescriptions de la loi. Quand des irrégularités se sont produites, nous n'avons rien négligé pour nous rendre compte des faits... C'est notre intention d'administrer la loi dans un esprit de libéralité... C'est en même temps notre intention de maintenir à toujours cette loi dans toute son intégrité"

Et après ces déclarations ministérielles, déclarations qui ne peuvent laisser aucun doute dans les esprits sérieux sur les intentions futures du gouvernement Greenway, voyons les dispositions de ses organes.

Le "Free Press," de Winnipeg, organe de M. Greenway; organe aussi, et même, dit-on, la propriété de M. Sifton, un autre de nos persécuteurs, le "Free Press" célèbre la fermeté déployée contre nous par M. Greenway et ses acolytes.

"Il y a trois ans, dit cette feuille, ces deux messieurs (Sir Charles Tupper et Hugh J. Macdonald) ont fait des efforts conjoints pour mettre la province sous le joug de l'intervention extérieure, de la coercition et d'une loi coupable."

Cette loi coupable, dont parle ici le "Free Press," c'est le bill réparateur, qui nous aurait donné la vie, à nous, catholiques.

Et le "Free Press" continue en proclamant que si M. Greenway perd ses élections, la province se trouvera à la merci de ceux qui veulent réparer l'iniquité de 1890. Et, bien entendu, aux yeux du "Free Press," ce serait une grande calamité que de rendre aux catholiques leurs droits et leurs écoles. Aussi, finit-il par s'écrier:

M. Greenway doit pouvoir compter sur le peuple de la province pour donner la réplique à Sir Charles Tupper au jour de la votation, le 7 Décembre."

Pour le "Free Press" et ses maitres, MM. Greenway & Cie, la question des écoles est réglée. Il le dit en termespositifs:

"La question scolaire a été réglée et écartée de l'arène politique, au grand soulagement de la population entière de cette provinee."

Pour le "Free Press" la population de la province, c'est la majorité; la minorité ne compte pas pour cette feuille. Ou si, elle compte, le "Free Press" ment sur son compte, car la minorité n'est ni contente ni soulagée.

faisons ce qui est juste, c'est pour nous un devoir patriotique de persister dans la politique que nous avons adoptée à ce sujet; et nous en appelons maintenant, pour l'approbation de notre conduite, au sobre sentiment de justice du peuple canadien."

Après sa défaite, malgré qu'à son avis il eût à se plaindre des catholiques qui l'avaient abandonné, dans Québec, il resta ferme et juste. Il alla jusqu'à promettre publiquement au nouveau gouvernement présidé par M. Laurier, son appui pour le cas où il voudrait venir au secours de la minorité. Il disait au lendemain de sa défaite:

"Le parti conservateur fera maintenant son devoir comme opposition loyale et constitutionnelle. Sa mission sera de s'efforcer de protéger autant qu'il le pourra, les meilleurs intérêts du pays, tout en maintenant le grand principe de 'justice égale pour tous, sans acception de race ou de croyance religieuse,' auquel le parti s'est dévoué sans hésitation. 'Il gardera dans l'opposition la même politique qu'il avait dans le gouvernement.'

"M. Laurier peut donc compter sur mon cordial concours pour la RESTAURATION des droits et des privilèges de la minorité canadienne-française et catholique du Manitoba, droits que M. Greenway, d'après une déclaration récente, ne consentira jamais à concéder à M. Laurier."

Plus tard, il disait encore:

"Cette question des écoles de Manitoba nous voulons tous la voir régler, mais de façon conforme au droit et à la justice."

Voilà la parole d'un homme d'état.

Qu'on la mette à côté des paroles, tantôt vagues, tantôt hostiles, tantôt menaçantes, dirigées contre nous par les chefs libéraux.

Au moment de la lutte électorale de 1896, M. Hugh J. Macdonald faisait aussi des déclarations que M. Cameron, le procureur-général du Manitoba, résume comme suit,

"La cause (scolaire) fut portée devant le comité judiciaire du Conseil Privé, et un jugement intervint. Là-dessus M. Macdonald déclara qu'on devait ACCEPTER FRANCHEMENT ce jugement et faire en sorte qu'on REMIT AUX CATHOLIQUES LEURS ÉCOLES SÉPARÉES."

De son côté le "Free Press" dit que "nul ne peut mettre le doigt sur une seule phrase des discours de Sir Charles Tupper ou de M. Macdonald, indiquant qu'ils aient abandonné leur politique telle qu'énoncée par le bill réparateur."

Ces jours derniers, en effet, Sir Charles Tupper, parlant à Winnipeg, en présence de M. Macdonald, disait "que le bill réparateur était basé sur le droit, la saine raison et la justice... J'ai dit clairement au peuple (en 1896): Si vous me donnez le pouvoir, j'accomplirai par acte du parlement ce que je crois être conforme à la justice et à la constitution... J'ai subi la défaite la plus extraordinaire; j'ai j'ai été défait par le vote français et catholique de Québec... Je n'ai pas besoin de vous dire que, depuis le premier moment de ma vie publique jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu qu'une seule opinion sur les questions de race et de religion: c'est que, dans ce Canada qui est notre patrie, notre seul espoir d'avenir, notre seul moyen de constituer un pays uni, important et fort, c'est d'adopter la glorieuse maxime que l'illustre père de notre président (Hugh John Macdonald), a profe sé durant toute sa carrière: 'Droits égaux et justice égale sans acception de race et de religion.' Quand bien même la position de premier-ministre jusqu'à la fin de ma vie en aurait dépendu, je me serais dégradé moi-même en abandonnant les principes que je regarde comme la base de la prospérité du Canada."

Pour corroborer ces déclarations, le "Courrier du Canada" publie les lignes suivantes, où il rappelle les déclarat'ons de Sir Charles Tupper au lendemain de sa défaite, paroles que nous avons rapportées plus haut:

"Voilà ce que Sir Charles Tupper a dit, au lendemain de sa défaite, en 1896, et nous affirmons, en pleine connaissance de cause, que ces opinions sont encore les siennes aujourd'hui."

Nous ajoutons avec la "Défense:"

"Nous connaissons l'esprit chrétien de l'honorable M. Chapais et son dévouement aux intérêts catholiques, et nous avons confiance qu'il n'avancerait pas à la légère une aussi explicite affirmation."

De son côté, la "Gazette," de Montréal, a publié, ces jours derniers, l'entrefilet suivant relatif à la question des écoles:

"A l'occasion de la visite de Sir Charles Tupper à Winnipeg, le 'Free Press,' organe de M. Laurier, a demandé à ses lecteurs de se rappeler le bill rémédiateur et que Sir Charles Tupper a été son principal défenseur aux dernières élections générales. Sir Charles Tupper serait le dernier homme à demander que l'on oubliât le bill rémédiateur Il n'y a aucun bon conservateur qui ait honte soit du bill, soit de la défaite qu'il a fait subir au parti."

Cet entrefilet de la "Gazette," qui est une feuille anglaise et protestante, donne la note juste.

Il valait mieux pour le parti conservateur tomber en essayant loyalement de régler la question des écoles, comme il l'a fait en 1896, que d'arriver au pouvoir, comme M. Laurier, en mentant au peuple.

—

Il est donc établi, tant par les déclarations des chefs conservateurs que par les critiques de leurs adversaires, que la politique conservatrice a été et reste encore celle d'une juste réparation de nos griefs et de notre restauration dans nos droits.

La ligne de démarcation entre les deux partis est bien nette.

L'un a comploté notre déchéance et persiste dans sa politique d'hostilité à notre égard.

L'autre nous offre une planche de salut.

C'est encourir la plus grande des responsabilités que de refuser, pour une raison ou pour une autre, de contribuer à mettre M. Greenway et son gouvernement hors du pouvoir.

Ne nous abusons pas au point de ne pas apercevoir cette responsabilité. Laissons parler la voix du devoir. En haut les cœurs, et en avant les braves gens!

Votons contre les candidats du gouvernement Greenway, le spoliateur sans repentir.

AUX ELECTEURS

DU COMTÉ DE SAINT-BONIFACE

MESSIEURS—

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages avec le même programme que celui que je vous ai soumis lors de ma dernière élection, et ayant le même adversaire à combattre. C'est vous dire que la lutte se fait absolument sur le même terrain et dans les mêmes conditions, puisque les événements n'ont rien apporté pour justifier un changement de l'opinion presque unanime que vous avez exprimée la dernière fois.

Dans son programme politique, M. Greenway déclare qu'il ne cèdera rien de son odieuse loi scolaire et qu'il maintiendra jusqu'au bout de sa carrière son système d'écoles sans Dieu. D'un autre côté, son organe reconnu, le "Free Press" de Winnipeg, dans sa feuille du 21 du courant, déclare que ceux qui votent contre le gouvernement Greenway votent en faveur du rétablissement des écoles catholiques; or, pour nous, citoyens catholiques de Manitoba, protégés par la constitution, cet appel au fanatisme ne nous laisse pas d'autre alternative que celle de voter pour tout candidat opposé au maintient de M Greenway au pouvoir, l'auteur de la destruction de notre système scolaire libre; l'auteur de l'abolition de l'usage officiel de notre langue dans la législature et dans nos cours de justice.

Il y a bien d'autres points discutables dans la politique M. Greenway, mais je me réserve de vous en parler dans les assemblées publiques qui seront convoquées d'ici au 7 de décembre prochain, jour où j'aurai l'honneur, avec votre concours, d'être réélu député de la belle et importante division électorale de Saint-Boniface.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre très humble
Serviteur,

JEAN-BAPTISTE LAUZON.
Saint-Boniface, 28 de Nov. 1899.

LISTE DES CANDIDATS

Comtés	Ministériels.	Opposition.
Avondale	T. Dickie	James Argue
Beautiful Plains	R. C. Ennis	John A. Davidson
Birtle	C. J. Mickle	W. M. Howard
Brandon City	C. Adams	S. W. McInnis
Carillon	Martin Jerome	R Marion
Cypress	Alfred Doig	Geo. Steele
Dauphin	T. A. Burrows	Robt. Hunt
Deloraine	C. A. Young	Edward Kerr
Emerson	Robt. Hamilton	D. H McMillan
Gimli	S. Jonasson	S. Baldwinson
Kildonan and St. Andrew's	D. F. Reid	Dr. O. I. Grain
Killarney	Finlay M. Young	Geo. Lawrence
Lakeside	Jas. McKenzie	E. D. Lynch
Lansdowne	T. C. Norris	A. Fenwick
La Verandrye	W. Lagimodiere	T. Paré
Lorne	Jas. Riddell	S. Umphrey
Manitou	J. L. Brown	Robt. Rodgers
Minnedosa	R. H. Myers	Thos. H. Jackson
Morden	D. N. McMillan	H. Ruddell
Morris	Stewart Mulvey	Colin H. Campbell
Mountain	Thomas Greenway	J. T. Gordon
Norfolk	J. G. Barron	Robt. F. Lyons
North Brandon	A. C. Fraser	Thos. E. Greenwood
Portage la Prairie	Robt. Watson	Wm. Garland
Rhineland	V. Winkler	W. J. Potter
Rockwood	Samuel J. Jackson	Isaac Riley
Rosenfeldt	Enoch Winkler	
Russell	Wm. S. Crerar	H. A. Mullins
St. Boniface	S. A D. Bertrand	J. B. Lauzon
Saskatchewan	J. H. McConnell	Wm. Ferguson
Souris	A. M. Campbell	A. E. Thompson
South Brandon	F. O. Fowler	Wm. Henderson
Springfield	Thos. H. Smith	E. F. Hutchings
Turtle Mountain	Jas. S. Reekie	Jas. Johnson
Virden	W. J. Kennedy	Jas Simpson
Westbourne	T. L. Morton	D. Wilson
Woodlands	A. F. Martin	R. P. Roblin
Winnipeg. South	J. D. Cameron	H. J. Macdonald
Winnipeg. North	P. C. McIntyre	Dr. Neilson
Winnipeg. Centre	Col. McMillan	A. J. Andrews

CANDIDATS INDEPENDANTS.

Cypress—J. K. McLennan.
Emerson—Wm. Lindsay.
Mountain—Spencer Percival.
Virden—Geo. Freeman.
Rosenfeldt—Wm. Hespeler.



Nous ne sommes pas au pouvoir pour longtemps, dit M. Greenway; vivons gras pendant que nous le pouvons.

NOS COMTES FRANCAIS

Le Comté de Saint-Boniface

M. Lauzon est maintenant le seul candidat sur les rangs en opposition à M. Greenway. Nous publions ailleurs une lettre de M Joseph Bernier qui explique la situation et pourquoi ce-lui-ci s'est retiré de la lutte.

M. S. A. D. Bertrand se présente de nouveau avec le drapeau de M. Greenway à la main.

Voter pour M. Bertrand, c'est voter pour M. Greenway et son programme.

On a beau chercher à équivoquer, quiconque voudra réfléchir un instant ne pourra s'y tromper. M. Bertrand l'admet lui-même dans les petits papiers qu'il fait distribuer. Dans son journal "L'Echo," il professe que non seulement nous devons nous rallier au parti libéral et au gouvernement Greenway, mais que nous devons même de la reconnaissance à ce gouvernement pour les prétendues faveurs que nous en avons obtenu.

M. Bertrand termine son manifeste en disant :

"Quel est l'électeur français intelligent qui pourra hésiter un instant à se rallier à M. Greenway ?"

Nous nous demandons à notre tour où M. Bertrand avait mis son intelligence et son cœur quand il s'est décidé à lancer cette apostrophe à ses compatriotes.

Nous l'invitons à lire les appréciations que nous publions plus loin. Il verra qu'il y a une foule d'hommes intelligents, possédant plus d'études et d'expérience que lui sur ces questions, et qui en jugent bien autrement,



M. J. B. LAUZON
Candidat conservateur dans St. Boniface.

***

M. Bertrand est-il de force à se leurrer lui-même, ou trompe-t-il délibérément le peuple ?

Il dit dans son manifeste "que les justes réclamations" de la minorité "ont été entendues" par le gouvernement Greenway.

Quand donc cela est-il arrivé ? M. Greenway n'a jamais reconnu une seule de nos justes réclamations: la loi n'a pas été changée sur un seul point.

***

"Des concessions nous ont été accordées," dit-il encore.

Encore une fois, la loi n'a pas été changée; par conséquent, M. Greenway ne nous a fait aucune concession légale, aucune concession dont nous puissions être certains de jouir demain.

Dans la pratique, qu'avons-nous ?

Ecoutez ce qu'en dit l'autorité ecclésiastique par la voix du "Northwest Review," organe de l'archevêché de Saint-Boniface :

"Quoique, dans les écoles rurales, il y ait une apparence de règlement, en vertu duquel elles fonctionnent, je connais assez les rouages intimes de ce prétendu règlement pour affirmer que tout cela n'est qu'une DUPERIE, dont la minorité catholique de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée......"

Et dans les villes, à Winnipeg, par exemple, ces conditions "humiliantes" n'existent même pas. Voilà la situation !

***

"Ces concessions, dit encore M. Bertrand, laissent à la minorité la possibilité de donner à ses enfants une éducation absolument nécessaire."

Cette assertion de M. Bertrand n'est pas d'accord avec la vérité

Les conditions dont parle M. Bertrand n'existent pas dans les villes, sauf à Saint-Boniface.

Donc, les enfants catholiques des villes n'ont pas cette possibilité, excepté en payant deux fois; une première fois pour les écoles publiques, et une seconde fois pour leur propre éducation.

Et les enfants des villes forment bien près de la moitié de la population scolaire catholique de la province.

Quant à la population rurale, cette possibilité, elle ne l'a que parce qu'elle s'est mise, en la plupart des endroits, sous le régime des écoles publiques.

Dans ces conditions, il n'y a pas un gouvernement, ni libéral ni conservateur, qui puisse nous



M. THÉOPHILE PARÉ
Candidat conservateur dans La Vérandrie.

empêcher d'avoir nos octrois.

Les concessions viennent de nous et non de M. Greenway.

En présence de cet état de choses il est d'un ridicule suprême de la part de M. Bertrand de venir nous affirmer plus loin, dans son manifeste, que "voter avec le parti libéral, c'est la certitude de conserver les concessions actuelles."

S'il s'agit de l'octroi, nous le répétons, aucun gouvernement, aucun parti, ne peuvent nous l'enlever du moment que nous fournissons à l'autorité, comme cela se fait maintenant, une déclaration assermentée attestant que les écoles se sont conformées à la loi.

Ce n'est pas plus difficile ni plus compliqué que cela. Il n'y a qu'à nous soumettre humblement à M. Greenway, comme le veut M. Bertrand, pour conserver cette possibilité éducatrice, mais il faut répéter, avec le "Northwest Review" : "c'est plus humiliant qu'encourageant."

***

"Faut-il appuyer le gouvernement auquel nous devons ces concessions ?" se demande M. Bertrand.



M. ROGER MARION
Candidat conservateur dans Carillon.

Il n'est pas lent à répondre Oui.

"Concessions plutôt humiliantes qu'encourageantes, dit l'autorité ecclésiastique.

Mais M. Bertrand a la vertu facile et l'estomac bon; il est prêt à tout prendre, les humiliations, et le reste.

***

M. Bertrand veut maintenir M. Greenway au pouvoir pour lui permettre de réaliser jusqu'au bout ses promesses."

Les promesses de M. Greenway ! ! !

Je la connais celle-là.

Joe Martin a dit que M. Greenway était un "colossal liar," un menteur colossal !

Toute sa conduite, soit à notre égard, soit à l'égard des autres, est là pour établir que Joe Martin avait raison.

***

Des promesses, dites-vous ? Des promesses de M. Greenway?

Mais, au moins, vous auriez dû nous dire quelles sont ces promesses si alléchantes de M. Greenway ?

Si vous avez des petits secrets, dites-les donc.

Le public ne connait qu'une promesse que M. Greenway nous a faite, et qu'il a bien tenue, celle-là : c'est de maintenir sa loi scolaire coûte que coûte.

***

M. Bertrand nous parle "d'espoir d'obtenir de nouvelles concessions."

M. Bertrand n'a pas le droit de parler d'espoir quand M. Greenway vient, il y a à peine dix jours, nous jeter comme un défi, ces paroles :

"Ce système (scolaire) sera mainienu aussi longtemps que je (Greenway) conserverai la confiance des électeurs."

C'est travestir, au détriment de la population catholique et de ses plus chers intérêts, une situation bien claire et bien lamentable. C'est vouloir en imposer aux électeurs.

***

M. Bertrand est fatigué de protester.

"La minorité a protesté, dit-il, en 1892 et 1895; c'est assez; maintenant, courbons la tête sous le joug de M. Greenway. M. Greenway nous dit formellement qu'il va maintenir sa loi, c'est vrai, mais plions le genou tout de même, et chantons gaiement, comme des esclaves: 'Ceux qui vont mourir te saluent, o gouvernement Greenway, toi qui as

S. M. BALDWINSON
Candidat conservateur dans Gimli.

su, par des conditions plus humiliantes qu'encourageantes, jeter la division parmi les cathopatriotes de te vouer leur reconnaissance.'"

***

Mais, dites donc, M. Bertrand, vous avez oublié quelque chose liques et m'amemer, moi, M. Bertrand, à prêcher à mes comdans l'énumération que vous avez faite des protêts de la minorité. Il y en a un autre que ceux que vous mentionnez.

Vous rappellez-vous l'élection de 1897, alors que vous fûtes candidat, et d'où vous avez rapporté une si belle veste ?

A vrai dire, vous avez bien fait de n'en pas parler. Car, vous n'avez pas protesté cette fois-là, vous. Vous vouliez tout simplement nous faire accepter le fameux règlement condamné par le Pape, et nous enfouir, nous et nos écoles, dans le trou creusé par M. Greenway !

Les électeurs de Saint-Boniface ont heureusement sauvé la situation.

Vous revenez avec le même programme, les mêmes chefs et les mêmes intentions !

Allons, braves et catholiques électeurs de Saint-Boniface, coûte que coûte, sauvez encore une fois la situation !

Comté de LaVérandrye

Ce comté va réélire son ancien député, M. Paré.

M. Paré a été fidèle à ses électeurs, fidèle à la cause des catholiques, indépendant de toute considération de parti.

C'est l'un des hommes qui a rendu le plus de service à la population qui habite cette partie du pays.

Comment pourrait-on le mettre de côté ?



LE MAIRE GARLAND
Candidat conservateur au Portage la Plairie, l'adversaire de M. Watson, ministre des Travaux Publics.

Ne serait-ce pas de l'ingratitude ?

Et pourquoi commettrait-on cette ingratitude ? Pour voter pour le candidat de M. Greenway ? Mais voter pour ce candidat, c'est voter pour M. Greenway et sa politique. Or, cette politique, c'est de nous bafouer.

Ayons plus de dignité.

Dans Carillon

M. Marion est le candidat de la bonne cause. Comme M. Paré, il a toujours été fidele, droit, honorable.

Que les catholiques se rallient à cette candidature !

Qu'ils se demandent ce qu'ils auraient à gagner en mettant à sa place M. Martin Jérôme

La réponse qu'ils se feront à eux-mêmes ne sera pas douteuse. Qu'ils suivent en toute droiture ce que leur raison leur dira.

Nous apprenons que M. Buron s'est retiré de la lutte. Nous l'en félicitons bien cordialement.

Dans les Autres Comtes

Dans plusieurs autres comtés les catholiques ont un vote important à donner. Qu'ils appuient les candidats de l'opposition. Tous, nous devons nous lever comme un seul homme pour aider à la culbute, du gouvernement qui a violé dans cette province la liberté du culte qui a spolié les catholiques, qui nous menace sans cesse de sa botte, et a créé dans le pays une agitation adverse au progrès comme à l'harmonie qui doit régner entre tous les citoyens, à quelque race ou à quelque croyance qu'ils appartiennent.

M. H. A. MULLINS
Candidat conservateur dans Russell.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE LAVÉRANDRYE

MESSIEURS,

Les chambres viennent d'être dissoutes et vous êtes appelés à élire dans quelques jours celui qui devra vous représenter dans la chambre locale.

Je n'aurai pas l'occasion de vous voir tous en particulier, mais j'aurai celle de rencontrer en assemblée publique un grand nombre d'entre vous. Cependant, je prends l'occasion de la présente pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait de me choisir deux fois pour vous représenter dans la législature locale, honneur trop grand pour les ressources que j'ai à mettre à votre disposition, mais je savais que vous m'aviez confié votre mandat comptant surtout sur ma bonne volonté et ma sincérité,

Dans les circonstances actuelles j'ai cru devoir accepter encore une fois la candidature de notre division de LaVérendrye

M. R. P. ROBLIN
Candidat conservateur dans Woodlands.

et je viens de nouveau vous demander vos suffrages.

Le premier article de mon programme sera : Travailler à obtenir la liberté dans l'enseignement. Quelque pénible que soit la position, elle s'impose comme un impérieux devoir. Croyez que j'y mettrai toute la prudence que requièrent les circonstances et que je me laisserai guider dans mes démarches par celui qui a droit de diriger dans ces questions.

Je ferai tout en mon pouvoir pour promouvoir les intérêts de l'agriculture. Je m'efforcerai d'obtenir un partage équitable des fonds publics affectés au drainage et autres travaux publics.

La politique de chemin de fer réclame une sérieuse considération quant aux dettes ou responsabilités encourues par la province, quant aux avantages donnés aux compagnies qui les construisent, et aux garanties qui doivent être réclamées pour la province. Ces marchés, d'une si grande importance, presque toujours arrivent devant la chambre comme une surprise Croyez que sur ces questions je ferai toujours mon possible pour me procurer les informations qui pourront m'indiquer ce qui serait le plus avantageux pour la province.



M. J. T. GORDON
L'adversaire de M. Greenway dans Mountain.

Je me présente sans aucune réclame de parti. Je veux représenter des principes. La politique locale ne consiste après tout que dans l'administration de fonds publics et n'a rien à faire avec la politique de protection ou de libre échange. C'est une administration dans le genre de celle de nos municipalités. Vous admettrez que les partis n'ont rien à faire et ne doivent avoir rien à faire dans nos administrations municipales. Notre seule considération doit être de choisir l'homme à qui confier la gestion de nos affaires municipales ou provinciales. Cet homme doit être un homme respectueux des principes de droit et d'équité, un homme de caractère honorable, un homme doué du talent de l'administration. Comme vous, je place avant tout le respect du droit et de l'équité. Celui qui conduit en ce moment nos affaires provinciales, M. Thomas Greenway, a fait à une partie importante de la population, à une partie de la population qui est enfant du sol, une injustice criante que l'histoire flétrira, une injustice au mépris des droits du père de familte, au mépris des droits acquis et sauvegardés par la constitution.

La loi des écoles de 1890 n'a pas été amendée; elle existe toujours dans toute sa lettre, et M. Greenway l'offre aux électeurs comme son droit à leurs suffrages. A cet homme qui a soulevé les préjugés de race et de croyance, qui a soulevé une partie de la population contre l'autre, dans les circonstances nous ne pouvons pas et je ne donnerai pas mon support.

Me permettant de nouveau de vous demander votre support,

Je me souscris
Votre tout respectueux,
THÉOPHILE PARÉ.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE CARILLON

MESSIEURS,

Pendant deux termes déjà j'ai eu l'honneur de recevoir la majorité de vos suffrages et, cédant aux pressantes sollicitations dont j'ai de nouveau été l'objet, je me décide à accepter la candidature qui m'est offerte.

Je n'ai nullement besoin de vous faire une nouvelle profession de foi politique puisque, à l'encontre d'autres candidats, je n'ai jamais changé.

C'est vous dire que je suis opposé au gouvernement Greenway, auteur de toutes les lois iniques de 1890, comprenant entre autres :

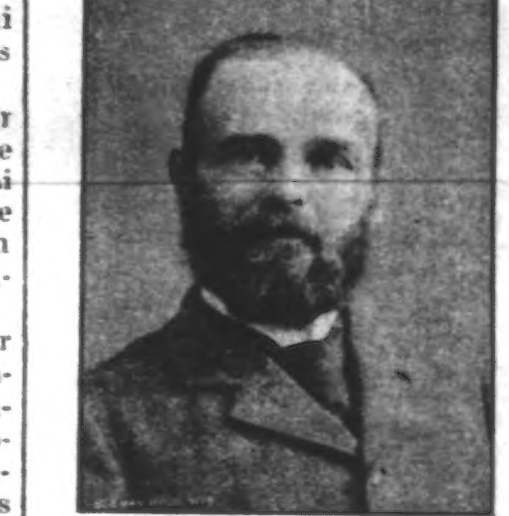
L'abolition de nos écoles séparées;

Abolition de l'usage officiel de la langue française;

Abolition de la reconnaissance officielle de nos fêtes catholiques;

Abolition de l'impression française des lois de la province;

Abolition du bureau d'enrégistrement de votre division électorale, vous mettant dans l'obligation d'aller à Winnipeg pour faire inscrire vos titres de



M. M. HOWARD
Candidat conservateur dans Birtle, l'adversaire de M. Mickle, Secrétaire Provincial.

terrains ou obtenir des certificats.

Il faudrait ajouter que l'administration des affaires de la province a été extravagante et que des sommes énormes ont été votées à la demande du gouvernement pour la construction de chemins de fer, sans la moindre restriction favorable à l'exportation des produits du cultivateur.

C'est pour ces raisons, messieurs, que j'ai toujours été l'adversaire de l'administration actuelle et que je voterai sa déchéance si je suis élu, comme j'en ai la conviction.

L'opposition arrive avec un nouveau chef et le programme suivant :

1 Plus d'économie dans le mode de notre administration de manière à rétablir l'équilibre dans nos dépenses en rapport avec les revenus de la province.

2. Réduction du nombre des ministres à trois recevant des appointements, avec deux autres sans rémunération.

3. Réduction de l'indemnité parlementaire à quatre cents piastres pour chaque député.

4. Rappel de la loi actuelle du cens électoral et adoption d'une loi équitable accordant à chacun des résidents en âge le droit de voter aux élections.

5. Mise en vigueur de la loi relative au travail des étrangers ne demeurant pas dans le pays.

6. Encouragement de l'immigration européenne de même que de celle des vieilles provinces et des Etats-Unis, condamnant l'immigration venant du sud de l'Europe.

7. Administration des affaires provinciales sans égards aux considérations politiques, surtout en matière d'éducation, où la politique doit être exclue, en nommant un bureau indépendant de l'instruction publique.

8. Contrôle par la province des terrains réservés aux fins scolaires, et le produit de la vente de ces terrains devant être affectés exclusivement aux octrois votés chaque année pour le soutien des écoles.

9. Nomination d'hommes indépendants aux charges de juges de paix, commissaires in B. R. et autres officiers de la justice.

10. Lorsque les revenus le permettront, établissement d'une école d'agriculture et aussi d'une école technique où les ouvriers pourront acquérir les connaissances mécaniques.

11. En autant que les circonstances le permettront la province devra posséder les chemins de fer et ne donner des octrois qu'à la condition expresse de contrôler les taux de fret et de passage sur ces chemins, avec droit d'achat.

12. Demande que toutes les terres publiques soient transférées à la province.

13. Aide aux municipalités en garantissant l'intérêt sur les obligations émises.

14. Droits égaux pour tous.

15. Adoption d'une loi accordant une compensation aux ouvriers victimes d'accidents pendant leur travail.

16. Extension des limites de la province jusqu'à la Baie d'Hudson.

17. Contrôle et administration des pêcheries dans nos limites.

18. Construction d'un chemin de fer jusqu'à la Baie d'Hudson.

19. En autant que les pouvoirs de la province le permettent, adoption d'une loi prohibitive relativement au trafic des liqueurs.

Je mets franchement ce programme devant le peuple tout en me réservant le droit d'en discuter les détails et de suggérer plus tard l'adoption d'un ou deux articles de nature à le rendre plus complet.

Il est infiniment supérieur à tout ce qu'a pu produire le gouvernement Greenway en fait de légi-lation ou d'administration.

Bien que ce programme ne puisse rencontrer les vues de tout le monde, il n'a rien d'alarmant pour le pays; il est au contraire, dans son ensemble, favorable à tous les intérêts.

Ainsi donc, Messieurs, convaincu de m'être acquitté de mon devoir dans le passé, en autant que mes connaissances politiques et l'expérience acquise me l'ont permis, j'ose espérer que vous voudrez bien de nouveau m'accorder le mandat qui m'est offert par un si grand nombre d'entre vous, en votant pour moi lors de l'élection, qui aura lieu le septième jour du mois de décembre prochain.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
ROGER MARION.

Saint-Pierre-Jolys,
16 novembre 1899.

LES LEÇONS DU PASSÉ

Nous avons l'obligation de nous inspirer des événements inscrits aux pages de notre histoire ; la prudence nous conseille de prendre des leçons de ce passé. Quiconque négligerait cette voix de l'expérience serait coupable, au moins, de témérité. Pour lui surtout l'avenir serait une énigme, à moins que, dépourvu de tous les sentiments qui ennoblissent l'homme, il ne fût prêt à nous renverser de gaieté de cœur dans le précipice entrevu par lui, ou creusé de ses propres mains.

Enigme ou non, l'avenir reste d'un poignant intérêt pour nous, pour tous nos nationaux, pour la confédération tout entière.

Dans les incertitudes de cet avenir, dans le conflit des opinions qui surgissent constamment autour de l'importante question qui suscite cette polémique ; devant les déclarations réitérées des gouvernements, tant à Winnipeg qu'à Ottawa, proclamant audacieusement et faussement que la question scolaire est reglée définitivement et que la loi la concernant est ce qu'elle a été, et restera ce qu'elle est, nous croyons que le danger n'est pas d'être trop orgueilleux mais d'être trop plats, n'est pas d'être trop tenaces, mais d'être trop flasques, n'est pas de nous en tenir strictement à la doctrine religieuse et aux termes de la constitution et de défendre avec un zèle vigoureux ces choses inviolables, mais d'être trop accommodant avec le fanatisme et le libéralisme ; avec le fanatisme, qui ne reviendra pas sur son œuvre si on ne l'y force ; avec le libéralisme, lequel, toujours prêt à tremper complaisamment ses doigts dans la glue de l'erreur et à lâcher prise quand le combat dure trop longtemps, se fait de plus en plus le complice du fanatisme.

La Machine

Les dernières élections d'Ontario ont été entachées d'une corruption inouie. Cette corruption a été exercée par une organisation que ses chefs mêmes ont appelée "la machine."

Or, on se vante déjà dans le camp libéral que "la machine" va fonctionner en grand durant la présente élection au Manitoba.

On veut écraser les catholiques dans cette machine.

Soyons donc vigilants, et dignes de nos antécédents. Mettons nos convictions audessus des manœuvres corruptrices.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Sa Grandeur Mgr Grandin évêque de Prince Albert célébrera le 30 du courant, le 40ème anniversaire de sa consécration épiscopale. C'est le doyen de l'épiscopat canadien. Il a été nommé par Pie IX, le 11 décembre 1857, à l'âge de 28 ans. Le R. P. Grandin était alors éloigné dans le nord, et les communications étaient si difficiles qu'il n'apprit sa nomination que longtemps plus tard. Près de deux ans s'écoulèrent avant qu'il pût se rendre en France, sa patrie, et y être sacré, des mains de Mgr Mazenod. Nos respectueuses félicitations à l'éminent prélat.

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

La célébration du 25ième anniversaire de l'arrivée au Manitoba des RR. SS. de Jésus-Marie, a été retardée jusqu'au 14 décembre. Les maisons d'éducation dirigées par la congrégation préparent de belles fêtes; manifestations religieuses, séances publiques, etc. Les Révérendes Sœurs de l'Académie Ste Marie donneront à cette occasion un grand banquet aux anciennes élèves.

APRÈS L'INCENDIE

Nous devons féliciter chaleureusement les incendiés de mercredi dernier, de la manière courageuse avec laquelle ils ont fait face au malheur qui les a frappés. MM. Guilbault & Côté ont loué les vastes locaux du bloc Royal, sur l'avenue Provencher, et y ont transporté des marchandises. Un bon nombre d'articles ont été retirés des décombres relativement bien conservés et sont maintenant offerts en vente à bas prix. Nous espérons que notre public se fera un devoir d'encourager ces marchands qui satisfaisaient autrefois si bien leur clientèle et qui font en ce moment des efforts considérables pour continuer à mériter la faveur du public.

M. J. B. Leclerc bâtira au printemps sur la rue Dumoulin, côté nord. Temporairement, son magasin a été installé au coin des rues Taché et Notre-Dame.

On dit que MM. Guilbault & Côté, ainsi que M. Collin, rebâtiront au printemps. Nous le souhaitons vivement.

DECES

Nous lisons dans le "Courrier de St Jean." P. Q.

"La ville de Saint-Jean vient de perdre un de ses meilleurs et plus respectables citoyens dans la personne de M. R. L. Dixon qui est décédé jeudi dernier, le 11, à l'âge de 65 ans. Les funérailles ont eu lieu samedi, à 10 heures; un grand nombre de parents et d'amis, parmi lesquels se trouvaient plusieurs personnes de Montréal, y assistaient. La famille en deuil a reçu de nombreux témoignages de sympathie de la part de la population de cette ville."

M. R. L. Dixon était le père de notre estimable pharmacien M. R. Dixon, de Winnipeg. Nos sincères condoléances.

La Cie du Northern Pacific désire encore une fois attirer l'attention du pubic sur ses excursions dans l'est du Canada. Il y a de l'argent en ce moment et l'on a lieu d'augurer un mouvement vers l'est cette année. Le taux de $40.00, pour aller et retour, est très bas, et quand vous songez que l'occasion ne se présente qu'une fois l'an et que vous renouvelez connaissance avec vos amis par ce voyage, vous vous déciderez vite à l'entreprendre.

Prise à temps, l'Emulsion de Foie de Morue guérit les plus graves affections des poumons. Il combat vigoureusement l'épuisement général causé par un gros rhume, Préparé par The Davis & Lawrence Co., Lim.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Mardi dernier, M. Joseph Leclerc, fils de M. Xavier Leclerc de cette ville, épousait Melle Léonard, fille de feu M. Stanislas Léonard. C'est M. l'abbé Dugas qui a béni le mariage.

—L'hôtel Couture, qui avait pris feu pendant l'incendie de mercredi dernier, a été peinturé de nouveau, et présente la même apparence qu'auparavant. De nouveaux trottoirs remplacent déjà ceux que le feu a détruits, sur le théâtre de l'incendie; les fils télégraphiques ont aussi été remis en place.

—Le secrétaire trésorier de la ville avait déposé au bureau de poste le 20 courant tout ses comptes de taxes sous enveloppes pour les quartiers 2, 3, et 4, Il est probable que plusieurs de ces lettres ont été détruites dans l'incendie du 22. Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes feraient bien de le laisser savoir au Secrétaire Trésorier qui se hâtera d'y remédier.

—Sommaire musical "Passe-Temps," No121 : Chant—Robert, toi que j'aime (cavatine de Robert-le-Diable.) Meyerbeer; J'ai vu passer l'hirondelle (villanelle) Dell'Acqua. Piano—Les Cascades (fantaisie) J. B, Lafrenière. Violon—Gavotte du XVIIIe Siècle, Bulot. Mandoline et Guitare—Dora (muzurka,) Gilardhengi. Demandez le No 121 du "Passe-Temps," 5c partout. Abonnement, $1 50 par année. Adresse, le "Passe-Temps," Montréal.

—En raison de l'incendie de mercredi dernier, M. J. B. Leclerc, propriétaire du magasin de nouveautée et merceries a installé son assortiment dans la bâtisse située en face de l'Hôtel de Saint-Boniface ; les marchandises endommagées sont vendues à prix réduits. Assortiment aussi complet qu'avant le feu, profitéz de la circonstance Le Tirage des primes promises pour le 4 décembre, aura lieu à la date fixée. Malgré l'exiguité du local, le possible sera fait pour accommoder ceux qui assisteront à ce tirage. N'oubliez pas qu'il y a réduction sur plusieurs articles. En face de l'Hôtel de Saint-Boniface, Coin des rues Taché et Notre-Dame.

—Nous recevons de MM. J.B. Rolland & Fils, de Montréal, leurs Almanachs pour 1900, qui viennent de paraître. Comme toujours, ces deux publications, si justement recherchées, répondront encore parfaitement à l'attente de leurs lecteurs. Dans l'Almanach Agricole, Commercial et Historique, ils y trouveront la somme la plus complète de renseignements sur l'Eglise du Canada, le Gouvernement, etc , etc.; Dans l'Almanach des Familles, la même abondance de légendes, histoires, conseils pratiques, etc., etc., qui le font, ainsi que son nom l'indique, le véritable Almanach des Familles. En vente chez tous les Libraires et les principaux marchands, au prix de cinq centins chacun.

VOILE UNE BONNE PRÉCAUTION

Une sage précaution, à cette saison de l'année, où on est tout particulièrement exposé aux refroidissements, grippe, rhumes, bronchites, serait d'avoir toujours à la maison un flacon de *BAUME RHUMAL*.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

VILLE DE SAINT BONIFACE MANITOBA

PROCLAMATION

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est par les présentes donné aux électeurs municipaux de la ville de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte Municipal, je requiers leur présence à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite Vile de Saint-Boniface, Mardi, le cinquième jour de Décembre A.D. 1899, entre midi et une heure de l'après-midi, pour procéder à la mise en nomination d'un maire et de quatre conseillers devant faire partie du conseil de la dite Ville, et aussi de quatre commissaires d'écoles.

Donné en l'Hôtel-de-Ville, en la Ville de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Ville de Saint-Boniface, ce 24me jour de Novembre, en l'année de Notre-Seigneur 1899.

THÉO. BERRRAND,
Officier-Rapporteur.

MALADIE DES ROGNONS

IL EN RÉSULTE SOUVENT UNE VIE DE DOULEURS ET DE MISÈRES

M. DAVID CROWELL, DE HORTON, N. S. ENDURAIT DES DOULEURS HORRIBLES ET AVAIT PRESQUE PERDU TOUT ESPOIR D'OBTENIR UNE GUÉRISON—IL RACONTE COMMENT IL FUT GUÉRI.

De l'"Acadien" Wolfeville, N. E.

On racontait dernièrement à un reporter de l'"Acadien," l'histoire d'une nouvelle guérison opérée par les Pilules Roses du Dr Williams, lesquelles sont très répandues dans ces parages. L'heureux mortel est M. David Crowell, résident très respecté de Hortonville.

Voici, en substance, l'expérience qu'il a de ce remède telle qu'il nous l'a fait connaitre: "Il y a environ deux ans, pour la première fois de ma vie, je compris pleinement ce que c'était que la mauvaise santé. Une sensation d'assoupissement indomptable, qui m'envahissait de temps en fut le premier symptôme. Il m'arrivait souvent d'être à l'ouvrage, au champ quand l'assoupissement s'emparait de moi, et il fallait employer toute ma volonté pour me tenir éveillé. Bientôt les douleurs aigues, au bas du dos, se déclarèrent. Au commencement, ça ne me faisait pas beaucoup souffrir le jour, mais la nuit la douleur devint presqu'insupportable, et souvent je ne fermais pas les yeux de toute la nuit. Peu à peu une espèce de nausée et de dégoût pour le manger se développèrent. Il m'arrivait parfois de me mettre à table avec un appétit féroce, mais à peine avais-je absorbé une bouchée ou deux, je me sentais malade et commençais à vomir. Mon embonpoint diminua de beaucoup et je ne fus plus bientôt qu'un ombre de moi-même. Le médecin disait que c'était la maladie des rognons, mais ses remèdes ne me faisaient aucun bien. Ma mère, qui était quelque peu garde-malade, me força à essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et enfin je me mis à en prendre plus pour la satisfaire que dans l'espoir d'être guéri. Après en avoir pris une boîte, je parus être mieux et je résolus d'en essayer une autre Avant que la seconde boîte fût terminée, mon état s'était amélioré on ne peut mieux et je constatai que c'était dû aux pilules. J'en pris encore deux boîtes, et avant de les avoir toutes employées, les douleurs au dos avaient complètement disparu, mon appétit était revenu et je me sentais un tout autre homme. Pour deux piastres, je me suis guéri d'une maladie cruelle. Il ne peut y avoir le moindre doute que les Pilules Roses du Dr Williams sont la seule cause de mon retour à la santé et je les considère le meilleur remède qui puisse exister."

Vendues par tous les marchands de remèdes, ou envoyées, frais de poste payés. 50c la boîtes ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à The Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont.—Refusez tout substitut.

La pudding aux raisins et les gâteaux ont souvent un effet désastreux pour les enfants qui en mangent trop. Pain-Killer comme remède domestique n'est pas battu pour ces sortes de maladies. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c et 50c.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous avons reçu hier les cartes de Monsieur et Madame John King, de Fort William, mariés le 27 novembre, à Winnipeg.

—Le riche "Bracelet en Camée" donné à l'Hôpital St-Boniface par Mde S. A. D. Bertrand, sera raflé à l'Hôpital le premier mercredi de décembre à l'assemblée des Dames Patronesses.

—Dimanche dernier au prône, M. le grand-vicaire Dugas, s'est fait l'interprète de la paroisse pour exprimer aux victimes de la récente conflagration à Saint-Boniface, combien ils ont les sympathies de tous.

—Nouvel engagement des Neill, au Winnipeg Thatre, lundi le 4 jusqu'au 11 dec. Cette troupe vient de faire une belle tournée à travers les Etats-Unis et en fera prochainement une autre à Hawaii, preuve de sa valeur. Séances engageantes, très attrayantes. Une occasion d'entendre de bons acteurs.

—Les excursions annuelles du Pacifique Canadien auront lieu cette année du 4 au 31 décembre; et pour accommoder ceux qui ne peuvent s'absenter qu'après les fêtes, les billets achetés le 31 décembre seront bons pour jusqu'au 10 janvier. Le taux sera de $40.00 pour Montréal et tous les points à l'Ouest dans Québec et Ontario, avec taux réduits en proportion pour les points plus à l'est.

LA GRIPPE NE PEUT RÉSISTER

A l'action puissante du "VIN MORIN CRÉSO-PHATES." Prenez-le d'après les directions indiquées sur les bouteilles. Ne pas accepter de contrefaçons.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 28 Nov. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—Mar, jeu et samedi	....	11 00	
Lun, mer, ven	....	....	14 40
P. la Prairie—Mar, jeu et samedi	....	13 15	
Lun, mer, et ven	....	....	12 10
Gladstone—Mar,jeu,sam	....	15 20	
Lun mer et samedi	10 10	....	9 45
Dauphin—Mar, jeu, sam	....	....	20 40
Lun, mer et ven	5 00	....	
Mar et ven à W'pegosis	....	8 30	
Mar et ven, de Winnipegosis	....	....	15 45
Mer et sam à Cowan	....	8 30	
Lun et jeu, de Cowan	....	....	15 45
Cowan—mer et sam	12 00	....	
Lun et jeu	....	12 20	
W'pegosis Mar et ven	....	....	18 45
Mar et ven	13 30	....	

D. B. HANNA, Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) .... 1.00 p.m.
Arrivée (quotidien) .... 1.50 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) ..... 4.45 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche) .... 10.45 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi .. 10.55 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi .... 3.55 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 48

La condition formelle d'Antoinette l'obligea à prendre une décision et, comme elle ne voulait à aucun prix que Mademoiselle la quittât, étant donné, surtout à présent, le but matrimonial qu'elle persistait à poursuivre, elle eut recours à un moyen terme et écrivit au général pour lui exposer la situation. Ce qu'elle souhaitait, ce n'était pas une séparation définitive; mais momentanée. D'autant plus que si elle parvenait, quand Gardella serait partie, à amener Georges à épouser Antoinette, elle pourrait reprendre ensuite Gardella et retrouver dans sa société, devenue sans danger, le calme de leur existence passée. Elle n'admettait pas la vie en commun avec Antoinette. Elle connaissait trop les défauts de son caractère impérieux pour s'exposer à s'y heurter.

M. de Saugru répondit, courrier pour courrier, qu'il consentait à la débarrasser de Gardella pendant les mois de l'éte et réitéra la proposition qu'il avait faite à la jenne fille, proposition dont celle-ci s'était bien gardée de parler, de peur qu'elle ne servit de prétexte à Madame de Noirmont pour la renvoyer.

Avant de se résoudre à écrire au général, la comtesse avait essayé de faire revenir Antoinette à des sentiments plus conciessayé. Tout ce qu'elle put dire plus inutile. Antoinette maintint sa condition. Madame de Noirmont, à la grande surprise de Gardella, ne lui adressa pas de reproche lorsqu'elle la revit, après la scène qu'elle avait eue avec Antoinette. Pas un mot, sur ce point, ne fut prononcé entre elles. Au contraire, il lui sembla que la comtesse avait repris vis-à-vis d'elle une attitude moins malveillante. Cependant elle ne se réjouit pas. Ce revirement l'inquiétait beaucoup plus que n'eut fait une querelle et non sans cause. Elle eut bientôt la preuve que ses craintes étaient fondées. Un matin, à quelques jours de là, Madame de Noirmont vint la trouver dans sa chambre. Le visage de la comtesse était triste et son regard empreint d'une grande douceur.

"Ma chère enfant, lui dit-elle, je vais t'impose un dernier sacrifice aussi douloureux pour moi que pour toi."

Elle la tutoyait et ne la rudoyait point. Cette double marque d'amitié, inouïe maintenant de sa part, remplit de terreur l'âme de Gardella. L'image des condamnés à mort, auxquels on ne refuse plus rien, traversa sa pensée. La comtesse visiblement embarrassée reprit d'une voix hésitante.

"Le général me prie de vouloir bien te confier à lui pendant l'été."

Elle se hâta d'ajouter :

"Ce ne sera qu'une séparation momentanée. Nous nous réunirons pour l'hiver à Paris, où nous retrouverons nos chères habitudes."

Un sanglot comprimé serra la gorge de l'orpheline.

"La proposition vient-elle du général?" demanda-t-elle.

Madame de Noirmont réfléchit avant de répondre.

"Je ne veux pas te tromper. Elle vient de moi.

—Je le pensais......" Il y eut un silence.

"Après ta querelle avec Antoinette, tu as bien dû prévoir que Mademoiselle de Phébade ne consentirait pas à vivre plus longtemps sous le même toit que toi."

Gardella n'osa pas dire qu'elle eut trouvé plus naturel, dans la circonstance, qu'Antoinette fut sacrifiée. L'ultimatum venait d'elle, de plus elle n'était pas dans la maison qu'en passant.

"M. de Saugru, continua la comtesse, va même plus loin dans ses offres. Il est prêt, en attendant que tu te décides à épouser son fils, ce qui serait fort sage, à t'envoyer faire le tour du monde, et à acheter une propriété à la campagne pour t'y recevoir avec ton père.

—Je le sais.

—J'ai refusé, je ne veux pas me séparer de toi indéfiniment. Ce n'est que pour quelque temps que nous nous quitterons, et encore parce que le général s'engage à te mener avec ton père dans un endroit dont l'air, à ce que les médecins prétendent, fera du bien au malade. Tu voyageras dans d'excellentes conditions. C'est un luxe que je n'ai pu te procurer.

—Et que je ne demandais pas.

—Enfin, puisqu'il t'arrive sans que tu le cherches, il est juste d'en profiter."

Les yeux de Gardella étaient fixés au sol.

"Est-ce immédiatement qu'il faut que je m'en aille? murmura-t-elle d'une voix mal assurée.

—Immédiatement, non; dans quelques jours... Après demain...

—Mademoiselle de Phébade ne m'accorde pas les huit jours auxquels les domestiques ont droit.

—Voyons, Gardella, ne me fait pas de peine. tu sais bien que ton départ m'afflige horriblement et que je suis la première à blâmer les exigences d'Antoinette, malgré tes tors envers elle."

L'aveu de tendresse qui venait de lui échapper avait amené déjà des larmes dans les yeux de Gardella. Ces dernières paroles les séchèrent instantanément.

"Alors, le général m'attend?

—Il viendra te chercher."

Elle fit un mouvent pour prendre congé.

"Est-ce tout ce que vous avez à me dire?

—Non, nous avons encore à causer."

Gardella la regarda en face avec une froideur glaciale, mêlée d'inconscience et de désespoir. Elle attendit qu'elle parlât, Madame de Noirmont hésitait comme si ce qu'elle allait dite lui coûtait.

Il faudra faire accepter ton départ à Georges."

Gardella tressaillit et regarda la comtesse.

"En est il prévenu?

—Non. Je voulais me concerter avec toi auparavant."

Un sourire amer crispa les lèvres de la jeune fille et un éclair d'indignation brilla dans ses yeux.

"Vous désirez, sans doute, que je m'accuse de vouloir ce départ?"

La comtesse se troubla, sous le reproche du regard qu'elle fit peser sur elle. Pourtant elle ne baissa tête et en défaillit point dans la résolution qu'elle avait prise.

"Je suis forcée de mettre ton coeur à cette épreuve, Tu connais mes intentions au sujet de mon fils et d'Antoinette."

Un sourire plus amer crispa de nouveau les lèvres de Gardella.

"Après Zoé Mademoiselle de Phébade."

La comtesse ne se fâcha pas.

"Mon Dieu, oui! Si j'étais assez riche pour ne pas calculer, je dirais: plutôt Gardella que tout autre, mais hélas! la raison fait taire le sentiment."

Gardella se retint de répondre. Après un silence, la comtesse continua.

"Ce que je veux, c'est je ne saurais trop et le répéter, que tu irrites Georges jusqu'au désespoir. Il faut qu'il croie non seulement que tu nous quittes de ton plein gré; mais que ton départ a pour but...

Gardella pâle d'émotion l'interrompit:

"...De le fuir pour rejoindre l'autre! n'est-ce pas? l'être imaginaire que vous m'avez obligée à placer entre lui et moi, eh bien ce mensonge ne le convaincrait plus... il sait la vérité, je me suis trahie."

La comtesse ne put réprimer un mouvement de colère.

"Tu lui as avoué ton amour?

—Il l'a deviné, et je n'ai pas nié.

—Voilà donc le secret de ses audaces. Décidément, cet aveu involontaire, je veux le croire, justifie les exigences de Mademoiselle de Phébade. Si elle n'eut pas mis, pour condition à la prolongation de sa présence à Brémant ton départ, je serais dans la nécessité de l'exiger. Ta révélation le rend inévitable... Je m'explique l'opiniâtreté de Georges à combattre mes volontés et son parti pris arrêté de passer outre. Aussi maintenant, ce n'est pas Antoinette, qui te refuse les huit jours auxquels les domestiques ont droit... C'est moi... Le général n'attend qu'un mot d'invitation pour arriver, je vais lui expédier ce mot dès aujourd'hui, car, en vérité, le plus tôt sera le mieux."

Gardella, les dents serrées, demanda:

"Et à Georges, que dirai-je?"

La comtesse s'irrita de cette question.

"Tu lui diras simplement que ta place légitime est auprès de ton père et que tu veux le rejoindre afin de l'accompagner dans un voyage qui lui est ordonné pour sa santé. S'il proteste, tu ajouteras que tu n'as point de devoir envers lui et que tu en as envers le malade et s'il proteste encore, tu lui tourneras le dos. Il n'y a rien comme ce mouvement pour décourager les galants.

J'aurais cru le contraire, répliqua Gardella à mi-voix."

Madame de Noirmont la toisa.

"J'espère que ce n'est pas un défi! Quoi qu'il en soit, je te commade de tenir compte de mes ordres et ne point les éluder par des stratagèmes de langage et par des supercheries d'interprétation. Je veux que tu partes et je veux que mon fils croie que tu pars volontairement; tout est là. Arrange-toi pour qu'il en soit ainsi; ton retour, dans ma maison, n'aura lieu qu'après son mariage. S'il est vrai que as de l'affection pour moi, prouve-le."

Il y eut un silence. Enfin, Gardella dit:

"Ce que vous me demandez est contre nature.

—Ce que j'ai fait pendant quinze ans pour toi, était si non contre nature, du moins audessus de la nature et puisque tu as reçu mes bienfeits, paye-les.

—Je pourrais trouver que vous les cotez bien cher. Mais je ne veux pas être moins vaillante que vous m'avez été généreuse...Oui, madame, je partirai et votre fils me croira seule coupable du mal que mon départ lui fera Seulement s'il en meurt vous n'accuserez que vous et si j'en meurs à mon tour, vous ne direz plus que je suis votre obligée. Nous seront quitte et la terre me sera légère quand je ne trainerai plus après mois le boulet qui pend à la chaine, formée par les mille anneaux de vos bienfaits."

Ces derniers mots se perdirent dans des sanglots. Madame de Noirmont fut implacable. Avisant au dehors, Georges, qui remontait l'avenue, les yeux fixés sur la fenêtre de Gardella, elle lui fit signe de venir. Il s'empressa d'obéir.

"Il faut avoir, pensa-t-elle du courage jusqu'au bout. Une défaillance, en ce moment, serait désastreuse. Le chirurgien ne laisse pas, par sentimentalité, inachevée l'opération commencée, quelque douloureuse qu'elle soit.

A Suivre